Le lien des chercheurs Cévenols





Septimanie et Languedoc

Chasse et pêche à Sauve

Droit de pêche à Molières

Les absents de Fons-Outre-Gardon et Gajan

Archives LCC

Pasteurs et ministres : abjurer ou partir ?

Dourbies et son histoire

L'ordre de St-Ruf en Cévennes et en Vivarais



Sommaire

Edito page 1



LA.T.O.C. : Septimanie et Languedoc par Jean Castan page 2



INTER-CHERCHEURS CEVENOLS

To a manufacture of the control of the

LCC CD3 : Archives L.C.C. par André Claveirole page 19

Chasse et pêche à Sauve en Cévennes par Jacques Deschard page 5



Also expelley aires de Caritte , from a bout cama a que le grand a bout cama a que le grand a prise a prise a prise a prise a prise a Charles de Caritte VIII.

La charles de Seguet Production de Charles de Caritte VIII.

La charles de prise a Charles de Caritte de

Pasteurs et ministres : abjurer ou partir ? par Jacques Banastier page 20

A propos du droit de pêche de la communauté de Molières par Henri Pagès page 7



Dourbies et son histoire par Jean André page 22

Les absents de Fons-outre-Gardon et Gajan par Pierre Rolland page 8



Echanges page 12

In memorian, Raymond Vierne
Demoiselles Chambon
A propos de pousarenques
Le défilé de Lasalle en 1944
La démolition du château de Valleraugue,
Du côté des revues





L'ordre de St Ruf en Cévennes et en Vivarais, de 1197 à 1774 par Marie-Lucy Dumas page 25

Photo de couverture : le portail de Thines (cl G.C.)





ans l'hiver 1685, les Sauvains auraient été bien surpris de voir disparaître les perdrix s'ils n'en avaient été avertis par les officiers royaux. Louis XIV appréciait tant le gibier cévenol, peu avant de connaître les camisards!

C'est Jacques Deschard qui nous a débusqué ce petit sujet, découverte sans doute modeste, mais qui en dit long sur la connaissance royale du pays et la phénoménale méconnaissance de ses sujets. Comme le font souvent les chercheurs cévenols, Jacques Deschard a mis son butin dans sa gibecière et l'a confié à LCC. Et, en tant que rédacteur en chef, je ne pourrais m'empêcher de crier au voleur, même pour de si discrets volatiles, si un quelconque individu venait à les mettre dans son sac, à publier l'article sur notre dos et sans vergogne. C'est ce que vient de faire Cévennes-Magazine à plusieurs reprises, sans nous consulter, ce qui aurait été la moindre des corrections, ni demander l'avis par écrit des auteurs concernés. En toute connaissance de cause. Cette revue, dont je tairai désormais le nom, indique avec son copyright « droit de reproduction interdite ». Elle sait donc pertinemment que le droit d'auteur appartient comme son nom l'indique à l'auteur, mais aussi que celui-ci en confiant l'article à une revue lui en confie par la même occasion le droit d'exploitation. Autrement dit, l'auteur conserve le droit de faire reproduire et d'exploiter son article... pourvu que cette reproduction ou cette exploitation ne soit pas de nature à concurrencer la revue qui l'a publié en premier.

Évidemment, il arrive qu'une perdrix s'envole pour la forêt versaillaise attirée par le soleil. On ne lui en voudra pas et on n'y verra qu'un hasard naturel. Mais si toutes les perdrix viennent à disparaître, les cévenols s'inquiètent et je crie au voleur. Voleur de perdrix, voleur d'auteurs.

Mais arrêtons cette revue de presse inhabituelle dans l'édito. Marie-Lucy Dumas s'en est chargée par ailleurs, ce qui augmente d'autant les échanges déjà nombreux de ce trimestre : les pousarenques, les demoiselles Chambon, le château de Valleraugue reviennent sous la plume de fidèles et scrupuleux lecteurs. Jean Castan s'est chargé de rectifier et clore un point sur le « défilé de Lasalle » en février 1944 : rectifier, nul n'est mieux placé que lui pour le faire ; clore, car les principes de LCC, qui avaient échappé à votre serviteur, sont toujours, bien que certains le regrettent, de ne pas publier d'articles sur une période dont il reste des acteurs.

Jean Castan, toujours dans l'actualité, fait le lien entre le passé et le présent : la Septimanie serait peut-être une meilleure appellation contrôlée que le Languedoc-Roussillon du point de vue de l'historien, mais l'historien doit aussi vivre dans son temps. Actualité plus triste, Pierre A. Clément évoque l'apport original à la généalogie de Raymond Vierne qui vient de nous quitter. Deux auteurs fournissent des compléments utiles à l'article de Jacques Deschard. Henri Pagès nous a envoyé un mémoire sur le droit de pêche à Molières. Jacques Banastier a relevé que, vu de Versailles, les protestants étaient moins nécessaires que les perdrix et pouvaient partir à l'étranger. Pour finir, Jean André évoque les débuts de Dourbies, village sur lequel il reviendra, et Marie-Lucy Dumas, toujours très pointue, les possessions de l'ordre de Saint-Ruf.

Tout ça fait un peu désordre, mais c'est un désordre honnête, qui ne prend rien à personne.

Gérard Caillat

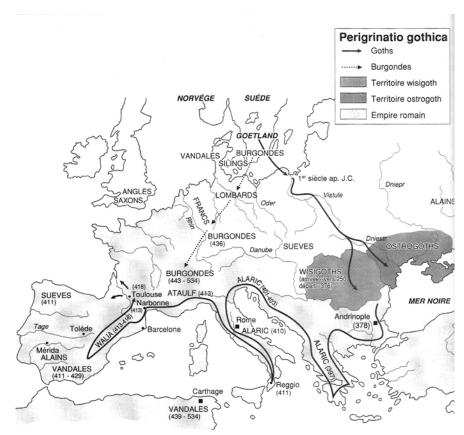


A.T.O.C. : Septimanie et Languedoc

Jean Castan

Une onde de choc vient d'ébranler le Languedoc au prétexte que la Région voulait utiliser l'ancienne dénomination Septimanie.

La loi protège les Appellations d'Origine Contrôlée (A.O.C.), mais ne s'est jamais préoccupée des « Appellations Territoriales d'Origine Contrôlée » (A.T.O.C.), sigle non utilisé que j'emploie pour ce qui suit.



Pérégrination gothique (d'après Les Goths, Ed. Le Seuil)

<u>Septimanie</u>

Cette A.T.O.C. était présente dans le premier millénaire de notre ère.

Le Dictionnaire du Moyen Âge (B.1) s'interroge : « la Septimanie tire-t-elle son nom des vétérans de la septième légion – Colonia Vixtrix Julia Septimanorum Baeterae— fondée dans les années 46-45 avant J.-C. ? », installée donc à Béziers.

André Bonnery (B.2) pense « qu'à la modeste colonie de Béziers ... il eut été plus logique d'appeler cette région Décimanie, du nom de la Xème légion installée dans la grande colonie romaine de Narbonne – Colonia Julia Paterna Decumcinorum ».

Il convient donc de renoncer à l'hypothèse de cette origine très ancienne.

Le terme Septimanie apparaît pour la première fois, sous les rois Wisigoths, dans une lettre de Sidoine

Apollinaire, en 471 ou 473, suivant les auteurs. André Bonnery pense que ce nom « est un néologisme, pour désigner le pays des Wisigoths ».

Pour retrouver mention du terme Septimanie, il faut attendre Grégoire de Tours et son Histoire des Francs « Il emploie Septimanie, une fois en 569, à six reprises encore lorsqu'il parle de l'expédition du roi Gontran en terre wisigothe en 585, puis encore en 588 » (B.2).

Il semble bien que l'appellation découle des « sept évêchés » que comptait alors cette région : « Narbonne – Carcassonne – Elne – Béziers – Agde – Maguelone et Nîmes ». André Bonnery précise aussi que « la période qui va de 569 à 588 est la seule durant laquelle elle comptait sept évêchés. Et c'est précisément à cette période que Grégoire de Tours parle de la Septimanie ».

On peut penser qu'en 471- 473, les autochtones ignoraient plus ou moins ce nom, que l'A.T.O.C. pourrait être datée de la mi-Vème siècle, et quelle fut à géométrie variable jusqu'à sa fin.

Occitan et Occitanie

De part et d'autre du mythique An Mil, dans le temps, et, géographiquement, au nord et au sud de ce qui n'était pas encore l'hexagone, deux langues dominantes se sont installées : les langues d'oïl et d'oc, le domaine de cette dernière s'étendant au-delà des Alpes et des Pyrénées.

Une question se pose quant à l'origine des A.T.O.C.; occitan et Occitanie ? Sans chercher loin, ouvrons nos dictionnaires :

- le Larousse illustré dit : « Occitan e : de l'Occitanie, ensemble des régions de langue d'oc » -« Occitanie : Ensemble des pays de langue d'oc » (B.3).
- le Petit Robert 2 dit : « Occitanie (en latin Auxitana {sic} Provincia) : un des noms des pays de langue d'oc, au Moyen Âge » (B.4).

Un sondage rapide dans l'Annexe des index du tome I de l'Histoire de France de Georges Duby (B.5) procure les résultats suivants : zéro mentions pour Occitan et Occitanie, huit mentions pour Septimanie.

Le Dictionnaire du Moyen Age (B.1) donne cette définition : « La Chancellerie et les agents de la monarchie prennent l'habitude, au cours du XIIIème siècle, de désigner la région comme " Partis Linguae occitaniae" ».

Malgré cela, on peut penser que nos ancêtres étaient moins familiers des termes « occitan » et « Occitanie » que les mainteneurs actuels de la langue d'oc.

Etats

Au début, les rois réunissaient, de temps à autre, les Etats du royaume, expression préfigurant les trois ordres : la noblesse, le clergé et les autres. Après avoir d'abord convoqué ensemble les Etats de langue d'oïl et les Etats de langue d'oc, ils les rassemblèrent séparément.

Avec le temps, ils devinrent, en quelque sorte, les Etats provinciaux : Etats d'Auvergne, Etats de Normandie etc., mais aussi « Etats de Languedoc », ce qui n'est pas normal.

Pendant la Grande Recherche des biens fonciers bâtis et non bâtis, concernant tout le royaume, dans les années 1550, les Etats de Languedoc comprenaient vingt-deux diocèses et vers 1700, le célèbre intendant Basville était qualifié par les documents d'intendant « de », « du » ou « en Languedoc ».



Carte de la France par gouvernements (Archives Départ. Gard, 39 J ; cl. G. C.)

Languedoc

Cette appellation est bien l'A.T.O.C. la plus difficile à décortiquer. Le Dictionnaire du Moyen Âge (B.1) dit ceci :

- « Le Languedoc tire son nom du parler qui s'y pratique »,
- « De fait, (ce nom) est loin de correspondre à l'aire de la langue occitane ».

Tout est dit, ou rien!

Rien, car demeurent les questions : quand, par qui et pour quelles raisons la détermination « Langue d'oc » est-elle devenue le nom propre « Languedoc » ?

Tout développement serait inutile. Le temps a fait son œuvre et le Languedoc est bel et bien, et fortement installé dans l'habitude, mais cela n'est pas un A.T.O.C.. Son origine n'est pas connue, ni sa datation précise, son appellation est inexacte et sa géométrie particulièrement variable.

<u> Languedoc-Roussillon</u>

D'ultimes changements territoriaux ont encore bouleversé la situation.

La Région administrative ne compte plus que quatre des huit départements que comptait la Province à la Révolution, auxquels fut adjointe l'ancienne Province devenue le Département des Pyrénées Orientales, d'où l'actuelle A.T.O.C. de Languedoc-Roussillon.

Force est de constater qu'elle n'est qu'une modeste représentation des pays de Langue d'oc. Dans tout cela, au temps de Grégoire de Tours, par exemple, notre département du Gard était une sorte de marche de l'Est, incluant ou excluant le diocèse d'Uzès. (voir B.2. Cartes, p. 56-57).

La situation et évolutive comme le montrent deux extraits ci-après, de cartes schématisées à l'extrême, mais parlantes (B.5).

Certains s'interrogent, au Lien des Chercheurs Cévenols, sur quelques tracés majeurs dans les Hauts-cantons, limites de la Narbonnaise et d'autres, dont celles de la Septimanie.

Sur ce dernier sujet, Adeline Rucquoi (B.6) évoque la « mise sur pied sous Léovigilde (569-586) d'un système défensif permanent... au nord de la Septimanie, face aux Francs... lignes de places fortes « Castra » ou « Castellas ».

C'est ce que rapporte André Bonnery (B.2) « …la province de Septimanie s'entoure, au nord dans la Montagne Noire et les Cévennes d'une ligne de fortifications que Grégoire de Tours nomme "Castra" ».

Cette information un peu courte est trop importante pour rester en l'état. Elle intéresse les chercheurs régionaux, elle bouscule des idées arrêtées et semble conforter une vision nouvelle des Hauts-cantons de la Montagne Noire et des Cévennes, régions anciennes de refuge et de résistance.

Les Wisigoths

Venant de Scandinavie, les Goths sont arrivés sur les bords de la Mer Noire au Illème siècle, puis, se divisant en deux groupes – qui devinrent les Ostrogoths et les Wisigoths – ils descendirent vers le sud pour finir, les premiers en Italie, et les autres en Narbonnaise, Aquitaine et outre Pyrénées.

Notre président Pierre A. Clément a traité ce sujet dans la Voie Domitienne, chapitre II (B.7). Dans cet ouvrage bien connu, il donne une carte de la « Perigrinatio gothica » qui est très proche de celle qui figure dans l'histoire des Goths de Herwig Wolfram, laquelle actualise considérablement les connaissances sur ces peuples germaniques et sur la complexité de leurs évolutions (B.8).

Les Wisigoths entrèrent en Septimanie par Nîmes et suivirent la Domitienne. Les Nîmois se mirent-ils à l'abri ou, du haut des Arènes, regardèrent-ils l'interminable cortège qui défilait aux lisières de la ville ?

La deuxième hypothèse est possible. Pierre-A. Clément écrit : « en fait, la Narbonnaise première parait, avec les Wisigoths, avoir touché le meilleur lot à la tombola des envahisseurs venue d'Europe Centrale et d'Europe du Nord ».

Ostrogoths et Wisigoths s'étaient convertis au christianisme vers 350, version arienne, ce qui s'avéra être une mauvaise carte et les mit en situation difficile lorsqu'un autre Germain venu des confins rhénans les attaqua. Clovis, fraîchement baptisé vers 498, a vaincu les Wisigoths à Vouillé, au nord-est de Poitiers en 507.

Les choses auraient-elles pu être différentes ? L'appréciation de Pierre A. Clément, est confirmée par la suite. Pour assurer son pouvoir, Clovis procéda à ce que l'historien intitule « la liquidation des chefs francs ».

Conclusion

Entre une A.T.O.C. d'origine bien qualifiée, malgré sa géométrie variable, pour la Septimanie et une appellation de Languedoc supportant mal l'analyse, il est bien tard pour modifier les choses.

Par contre de considérables changements sont en cours concernant l'importance et la composition de la population du Languedoc-Roussillon. D'autres modifications ont lieu, perceptibles, aux effets insuffisamment analysés

Nos ancêtres ne furent pas tous des Gaulois, mais tous étaient devenus Occitans, y compris les Wisigoths. Cela va-t-il continuer ? Nous sommes en 2006 et tout s'accélère inexorablement.

Le temps semble être venu d'écrire une histoire de ce pays, aussi détaillée, dans sa diversité et aussi actualisée qu'il est possible de le faire, pour mieux informer les Languedociens anciens et nouveaux.

Bibliographie

- B.1 : Dictionnaire du Moyen Âge / sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libéra, Michel Zink. (Quadrige) - PUF, 2002.
- B.2 : La Septimanie au regard de l'histoire / André Bonnery. Editions Loubatières, 2005. Voir la recension de Pierre A. Clément L.C.C. N° 144.
- B.3 : Dictionnaire Larousse illustré, 1997.
- B.4 : Dictionnaire universel des noms propres Petit Robert 2, 1985.
- B.5 : Histoire de France, tome I des origines à 1348 / sous la direction de Georges Duby Larousse, 1988.
- B.6: Histoire médiévale de la péninsule ibérique / Adeline Rucquoi. (Points, histoire) Seuil, 1993. Ouvrage qui m'a beaucoup apporté, particulièrement dans sa première partie: De Tolède à Tolède (409-741), Romains, Wisigoths et Arabes.
- B.7 : La Voie Domitienne / Pierre A. Clément et Alain Peyre – Les Presses du Languedoc, 1998 (3ème édition).
- B.8 : Histoire des Goths / Herwig Wolfram Munich 1979 et Albin Michel 1990.

<u>Chasse et pêche</u> à Sauve en Cévennes

Jacques Deschard

Voici deux actes sur la chasse et la pêche extraits des archives municipales de Sauve, qui se situe quoiqu'on en dise en limite des Cévennes.

La réputation des perdrix de Sauve

En 1685, le Roi ne pensait pas qu'à révoquer l'Edit de Nantes...

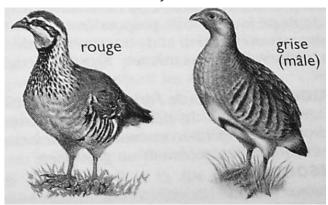
Lettre conservée aux Archives municipales de Sauve (Gard).

à Montpellier le 28 janvier 1685,

Monsieur,

Le roy, désirant qu'on fasse amasser en Languedoc le plus grand nombre qu'il se pourra de perdrix rouges et grises en vie pour les faire porter dans ses plaisirs et aux environs de ses maisons royales, en aurait envoyé l'ordre à Monsieur l'Intendant qui m'a fait la grâce de me commettre dans ce département. Et comme vostre viguerie et les lieux et terres qui en dépendent est une des plus remplies de cette sorte de gibier, Mr l'Intendant m'a chargé de vous escrire pour ce sujet. Et je vous prie Monsieur d'en faire prendre tout autant qu'il se pourra sans incommoder pourtant les terres du domaine du roy, moins encore celles des seigneurs particuliers de ceux qui ont droit de chasse, l'intention du roy estant qu'on n'y fasse aucun dégât, et qu'on en agisse avec beaucoup de discrétion.

Pour cet effect vous employeres dans les terres du domaine du roy des personnes que vous iugeres les plus propres pour y réussir et qui scauront la manière de les prendre. Et à l'égard des terres des seigneurs particuliers et de ceux qui ont droit de chasse, vous leur faires rendre les lettres circulaires cy incluses et s'il n'y en avait pas asses, vous prendriez la peine de leur en escrire et m'envoyeres les noms des lieux et



Perdrix rouge et perdrix grise (cl. Jacques Deschard)

des seigneurs et autres ausquels vous aures escrit, et ensuite le nombre des perdrix qui auront esté prises et qu'on vous aura adressées dont vous tiendres un contorolle.

Si les seigneurs particuliers et ceux qui ont droit de chasse ne respondent pas, et qu'ils n'envoyent pas de perdrix huict jours après, il faut envoyer dans leurs terres des personnes pour en prendre. Comme aussi s'ils répondaient qu'ils n'eussent point des personnes propres et entendues pour cette chasse, vous garderes les responses qu'ils auront fait et me faires scavoir de la manière qu'ils ont répondu.

Il faudra que toutes les perdrix soient prises entre icy et le 15è ou 18è février, parce que les perdrix qu'on prendra dans toute la province me doivent estre icy remises au commencement de mars, et je donneray l'ordre qu'il faudra pour les apporter. Il faudra aussi destiner dans vostre ville un endroit propre pour remettre les perdrix que vous aures fait prendre ou qui vous seront envoyées, et des personnes qui en tiendront un contorosle qui en auront soin et les nourriront. A cet effect vous tiendres un estat des fraix et dépenses qui auront esté faites afin que je puisse vous en faire rembourser sur les lieux. Ce sont les instructions que Mr l'Intendant m'a donné. Nous devons tous nous intéresser aux plaisirs de sa majesté, et faire gloire de servir un si grand monarque auprès de qui Mr l'Intendant ne manquera pas de faire valoir les soins que vous et moi y aurons employé. N'adresses pas de lettres à Me le baron de St Félix. Je luy en ay donné aujourd'huy icy une de Mr l'Intendant et une autre semblable à celle que je vous envoyes et il m'a promis de nous en envoyer. Faites je vous prie diligence à suivre l'instruction de sa majesté et les bons sentiments que Mr de Montpellier a de contribuer à ses plaisirs et à sa satisfaction.

Je suis avec bien d'attachement et de Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. signé : Louis Martin (?) - des Eaux et Forests.

Copie a été adressée à Mr de Mirabel et Mr le juge Duranc pour les lieux de son district.

Mémoire à propos du droit de chasse des sauvains

Mémoire pour Mrs les Consuls et communauté de la ville de Sauve, contre le Seigneur de la même ville [1].

Le droit que les habitants de la ville de Sauve ont de chasser et de pêcher est si ancien qu'on n'en trouve pas l'origine. Il parait par le verbal de mise en possession de la baronnie de Sauve en faveur de Mr le maréchal Duc de Montmorency du 17 octobre 1580 que les habitants jouissaient de tout tems de cette faculté en laquelle ils furent expressément maintenus.

Les habitants de Sauve ont en conséquence uzé de la pêche et les gentilhommes et autres jouissant du privilège de la noblesse ont chassé dans toute l'étendue de la paroisse de Sauve et son taillable avant même l'ordonnance des Eaux et forêts. Ce dernier droit était commun à tous les habitants indistinctement.

Ce n'est que depuis peu que le Seigneur de Sauve a prétendu avoir un droit exclusif de pêche et de chasse. Il a menacé plusieurs habitans de leur faire une procédure s'ils uzaient de ce droit. Ce qu'ayant occasionné des plaintes de la part de ces habitans, la communauté s'assembla le 13 juin 1757 et délibéra d'avoir un conseil de Monsieur Grenier avocat en parlement pour savoir si elle était fondée à soutenir un privilège si ancien et si avantageux pour ses habitants. Les maire et consuls furent chargés par cette délibération de proposer au Seigneur de Sauve de nommer de sa part un avocat pour conjointement avec celuy de la communauté décider amiablement cette contestation sur les mémoires respectifs et pièces qui leur seront remis ; le Seigneur a accepté cette proposition et a fait dresser un mémoire auquel on va répondre ; après avoir fait observer que les habitans de Sauve ont toujours jouy du droit qui leur est aujourd'huy contesté.

1° - Les maire et consuls de Sauve conviennent que la chasse et la pêche sont des droits seigneuriaux attachés à la haute justice, mais le Seigneur de Sauve doit convenir aussi que les habitans peuvent acquérir ce droit ou par concession ou par la possession et c'est ainsy que Mr de Botaric page 130 le décide après plusieurs auteurs qu'il citte [2].

2° - La mise en possession de Mr le Duc de Montmorency en la baronnie de Sauve est sans doute un titre suffisant pour établir le droit des habitans; et la possession, en laquelle ils ont toujours été jusques à aujourd'huy même, le rend incontestable; l'objection que fait Mr de Sauve que le verbail de mise en possession est informe [3] tombe par cette réponse qu'il ne sera pas difficile d'en avoir une expédition de l'original.

3° - La sentence et l'arrêt que Mr de Sauve citte dans son mémoire avait été rendu contre le Sr Greffeulhe ne peut affaiblir en rien le droit des habitans de Sauve qui ne sont point intervenus, qui d'ailleurs nonobstant cet arrêt n'ont jamais discontinué de pêcher et de chasser au vu et sceu du Seigneur de Sauve sans que celuy cy ait jamais ozé uzer de son prétendu droit prohibitif. Ce préjugé qui fait toute la ressource de Mr de Sauve ne pourrait même être opposé qu'aux habitans du lieu de St Jean de Roque dans lequel ledit Greffeuilhe avait pêché.

4° - Les trente livres que monsieur de Sauve dit que la communauté de Sauve impoza les années 1688, 1689, 1690, au profit du Seigneur Evêque de Montpellier Baron de Sauve ne se trouvent point dans les rolles des impozitions de ces années. C'est un fait certain qui a été examiné par les consuls en présence de l'homme de confiance de monsieur de Sauve. Ainsi c'est une pure allégation à laquelle on ne doit point avoir égard et le certificat du greffier consulaire dont fait mention la sentence rendue contre le Sr Greffeuilhe doit être regardé comme capté et même suppozé tandis qu'on ne trouvera pas le fait attesté.

5° - Les baux à ferme que monsieur de Sauve prétend que ses auteurs ont passé de la pêche ne peuvent non plus porter aucun préjudice au droit des habitans de Sauve car outre que ces prétendus baux sont nouveaux et n'ont donné aucune interruption à la possession des habitans. Il est de maxime que des actes passés entre deux parties ne peuvent pas nuire à une autre et surtout au général d'une communauté qui n'en a la aucune connaissance.

6° - On fait les mêmes observations sur les procédures que monsieur de Sauve prétend avoir été faites à la requête de son procureur juridictionnel et on ajoute qu'il faut qu'on y ait procédé clandestinement puisqu'aucune de ces procédures n'a eu de suites, que ceux contre lesquels on les a faites n'ont été condamné à aucunes peines, et n'ont payé aucun de peur sans doute que lorsque monsieur de Sauve passait ces baux à fermes et faisait faire en secret cette procédure. Il avait en vue de l'acquérir dans la suite des titres contre les privilèges des habitans lesquels, on le repette, n'ont jamais cessé de pêcher et de chasser publiquement.

7° - Les droits de pêche et de chasse n'ont pas été expressément inféodés par Monseigneur l'évêque de Montpellier. Il n'a inféodé que tous les droits seigneuriaux qu'il jouissait luy-même, mais l'eut-il fait, les inféodataires n'en pourraient prendre aucun avantage parce qu'il ne pouvait pas bailler des droits qu'il n'avait pas luy-même, et en effet on ne trouve pas que monsieur l'évêque de Montpellier ai eu le droit prohibitif de la chasse et de la pêche; s'il l'avait eu il n'aurait pas manqué de l'affermer.

Toutes ces raisons semblent établir victorieusement la faculté que les habitans ont de pêcher et de chasser. Ils y sont fondés par titre et par possession; monsieur de Sauve prétend au contraire avoir eu ce droit prohibitif qu'il ne fonde que sur des actes étrangers aux habitans de Sauve, et sur des allégations.

On prie le Conseil de donner toute son attention à ce mémoire et aux pièces jointes ; et dans le cas qu'il trouve les habitans fondés il aura la bonté de prescrire la route qu'ils doivent suivre pour se faire maintenir dans un droit qui leur est si précieux.

Les « mémoires » correspondent soit à une consultation juridique avant d'entamer une procédure, ce dont il s'agit ici, soit au document qui soutient la défense ou l'accusation d'une des parties.

^[2] Il s'agit vraisemblablement du Traité des droits seigneuriaux et

des matières féodales de François Boutaric, Toulouse, Hénault, 1745, souvent réédité.

^[3] Le verbal n'est pas revêtu des formes prescrites qui lui donne une vraie valeur juridique.

A propos du droit de pêche de la communauté de Molières (12 mai 1680)

Henri Pagès



Le Vidourle à Sauve (cl. Jacques Deschard)

Document trouvé dans des archives privées, communiqué par Henri PAGÈS

L'an mil six cent quatre vingt, et le douzième jour du mois de mai, au lieu de Molières, dans la maison commune, se sont assemblés en conseil général, par devant nous Me Estienne Arman, advocat et juge au marquisat d'Avèze.

M. Jean Pillemourgues, prêtre et vicaire dudit lieu, Paul David, consul moderne, François Folquier, assesseur, Anthoine Guibal, tisserand, Anthoine Lacombe, tailheur, Samuel Folquier, Jacques Fadat, Estienne Martin, cardeur, Jean Teulon, Jacques Bastide, David Salles, Anthoine Pralongue, Jacques Bougues, Jean Bastide, Jean Boudon, Estienne Guibal vieulx, Estienne Guibal, tisserand, Jean Jeanin (?), Pierre Depeire, Barthélémy Nogarède, Daniel Folquier, Anthoine Bonefoy, Jean Sauveplane, Marc Guibal, Anthoine Surville, Pierre Vassas, Barthélémy Foby (?), et autres habitants.

A été proposé par ledit consul que Monsieur le marquis de Beaufort, seigneur du présent lieu, lui aurait écrit par lettre du dix septième du mois passé, de faire assemblée de la communauté, pour donner à entendre à tous les habitants que ledit seigneur désirait de savoir si la communauté préthend avoir un droit de pêche dans la rivière d'Arre, et, en ce cas, de lui donner communication des titres, et qu'il était dans l'intention de la confirmer dans ses droits, bien loin de chercher à donner quelque atteinte à leurs privilèges. Mais aussi, si la communauté n'a point d'actes et de titres pour justifier un semblable droit, ledit seigneur marquis ne préthend point qu'on puisse pêcher dans ladite rivière, et qu'il a chargé ses officiers d'en faire la défense. Et lui

marque par exprès de le déclarer d'abondant à tous les habitants du présent lieu.

Et, en cas que, par de bons actes, ladite communauté soit fondée dans un droit de pêche, il veut que, pour lors, on fasse lire en plein conseil, et qu'on affiche à la porte de l'église, le règlement du Roi concernant la pêche. Et, comme il a porté cette affaire plusieurs fois, propose qu'il soit fait lecture de ladite lettre qu'il réitère encore, afin que les habitants n'ayent point à pêcher dans ladite rivière sans au préalable avoir donné connaissance à mondit seigneur le marquis de Beaufort de tous les titres de la communauté.

Et proteste encore, comme il l'a fait, qu'il se décharge des événements qui y pourraient arriver s'il n'y est délibéré.

Sur quoi, après que lecture a été faite à l'assemblée de la lettre que mondit seigneur marquis de Beaufort a écrite audit consul, a été délibéré d'une commune voix et opinion que, depuis temps immémorial et dont n'est mémoire du contraire, les habitants, comme membre de la baronnie d'Hierle, ont droit de pêcher dans la rivière d'Arre en conséquence des privilèges accordés à tous les habitants de ladite baronnie dont ledit lieu en dépendait, en l'année 1275 par noble Guilhaume d'Anduze, ci-devant seigneur et baron d'Hierle, qui leur permit, entre autres choses, de pêcher dans les rivières de ladite baronnie.

Lequel privilège avait été encore confirmé par messire Cristofle de Monfaucon [sic], sieur et baron d'Hierle, en l'année 1654.

Et encore parce que les habitants ont payé au Roi les droits de taxe et d'amortissement de ladite rivière.

Et comme lesdits actes sont égarés des archives de ladite communauté, charge est donnée audit consul d'en faire faire de nouveau des expéditions. Et, ce fait, les ayant recouvrées, les apportera à mondit seigneur le marquis de Beaufort, et le suppliera très humblement, de la part de toute la communauté, de permettre que les habitants jouissent du privilège qu'ils ont de pêcher dans ladite rivière, comme et tout ainsi que leurs devanciers ont accoutumé d'en jouir, promettant de rembourser ledit consul des frais qu'il exposera pour se faire faire lesdites expéditions, et de le rembourser aussi de ses journées, peines et vacations qu'il employera... [la fin du document manque].

LCC 145



Les listes d'absents,

«phanatiques», camisards, et autres "selerats et seditieux" du diocèse d'Uzès en 1703 et 1704

Pierre Rolland

Camizards Fons outre Gardon

Jean Allier

Théodore Marchant

Le nommé Griolet

Verdier fils de la veuve

Fabre fils d'Antoine

Camizant four outeland on

Jeanallier

Giodore Marcham

Le noumi Grober

ver our Elselavum_

fabre from ramone

Phanahques

Phanatiques

128

Francon Seirisse Veuve de Fabre

La femme de DanielPerié

Rose fille de la Veuve de Griolet

Francon Roux fille de Jean

La femme du nommé Maruejol

La femme de Jean Allier

dit du Claux

Catin Nouvelle femme de Jacques Allier

La femme de Reynaud cordonier Et sa fille aynée

francon priville v cume de fabre

for forme de Vaniel

Rogepelledila vinnedelgroter

Francon Roux pelevercan

La famme du noume Marnezol

La femme de gean allier Der Du dana

Catin Rounelle firmed of seques aller

La femme de Regnand Cordoner

Upafellagnic

Les deux filles d'Antoine Fontanes

Douce Allier fille de feu Allier

La veuve d'Antoine Fabre

La femme de Jacques Seris dit Dayme

Marie Marchant fille de Théodore Margot de Rousse

Selerats et seditieux

David Peirié

La nommée Bosque femme de Durand Boniser (?) Les Dunflles dansome

rouciallier fille definallur

Lav come doutome fabre

la ferme de Jaequer fires de La Jajon

Marie Marchan fell dethodos

MargordeRouffe

Selvar Enfedition

David peric

La noume Borger finned courses forefer

La femme de Louis Fontanes

Jean Roux, et sa fille Francon

Jean Allier dit Janot

Paul Comte et ses trois garçons

La nommée Martine femme de Pierre Leon (Lion ?)

Jacques Allier

Mathieu Reynaud cordonnier

Jacques Seiris dit Dayme et sa femme

La femme d'élouis fontanes

Jean Roux, afablle francon

Jean allier Despanor

paul Combelifes hois Garcons

la nommé Martine femme d'expressie

Los

Jacques allier

Joeques Geiris des Dajme lefafemme



La carte de Cassini, datant du milieu du 18e siècle, présentée ici, montre bien la position des paroisses de Gajan et de Fons Outre Gardon, un peu à l'écart de la route d'Anduze à Nîmes par Lédignan, et à proximité du bois du Lens, refuge habituel des troupes camisardes. La route située au nord-est de Sauzet est le chemin royal d'Alais à Nîmes.

On notera le lieu indiqué Cambis (Camby sur les cartes modernes), tenu d'après les listes par un rentier nommé Antoine Canonge, probablement originaire des hautes Cévennes du diocèse de Mende.



Dioceze d'Uses

Fons outre Gardon

Le fils de feu Arnassan Douce Alliere Le neveu de la femme de feu Soulier Pierre Roques cardeur La fille de Matieu Reinaud cordonier Les nommés Ponges freres Jean André Pierre Bochard Le fils de Thomas boulanger Le fils d'Antoine Fournier La nommée Drieurette et son fils Le nommé Vedel neveu de Fabre cordonnier **Antoine Ducros** Abraham Gal **David Peirier** Le fils de Grieulet La femme de Jacques Serres tuilier et son fils Marie Marchand fille de feu Théodore Paul Comte cordonnier

La nommée Ester mere de la phanatique

Jibi de Jew Armanan

Donce Alline

Liste de Jew Armanan

Donce Alline

Le Neuw de la femme de Jaw outer

pune Roque Cardeur

Los nommés Longes fraes

Jean Othoré

puise Dichard

le filo de Chomard roulanger

le filo de Chomard roulanger

la nommée Dicurrence Broom filo

Lenommée Dicurrence Broom filo

Lenommée Dicurrence Broom filo

Lenommée Dicurrence Broom filo

Lenommée Dicurrence

A femme de pacquer forces Cultier broom filo

Marie Marchand fille der feu Cheodore

Lanommée Come Codommer

Lanommée Come Codommer

Lanommée Come Codommer

Jacques Allier
Les deux filles d'Antoine Fontanes
La veuve d'Antoine Fabre
Pouget
Les deux Valets freres
Les deux Imberts freres
Le fils de Jacques Seris
Le nommé Rossaire
Le nommé Marchand

Jague aller
Les deux filles d'Antoine d'ontanes
la Veux d'antoine fathe s
Louges
les deux Valerr freres
les de jacques leris
le nommé Rosfaire
le nommé Marchand

Gajan
133
Antoine Canonge rentier du mas de
Cambis avec toute sa famille
Jean Guiraud fils d'Antoine dit de Landerine
et sa femme
Marguerite Guiraud sœur dud
La veuve de Trentignan et ses trois enfans
Antoine Seguin et sa femme
Pierre Dufesq
Marie Chabaud femme de Jacques Arnassan
Le nommé Arnaud jardinier
Jacques Arnassan
Jean Crouzet

Samue Canonge rencurau Mas de Cambis auersouse sa furmille

I can Guiraud filo d'anevine du de Landenive

Losa femme

Marquirise Guiraud freus dud

La Neuve de Termignan es sessivis la fam

Anvoine Equin losa femme

princ Du firq

Marie Chabaud femmede Jacquer

Irnaffan

Lenommé Cirnaud Jurdimir

Jacque Cirnuffan

Lean Bourees

133

Gajan

Camisards

Louis Guiraud fils d'Antoine

Izac Saurin fils ainé de la veuve de Saurin

Louis Crouzet Et Jean Crouzet freres fils de Paul

Antoine Rossel jeune homme pupille

Pierre Dufesc marié

Antoine Seguin marié

Phanatiques

La femme d'Antoine Seguin

La fille d'Antoine Canonge rentier du Mas de Cambis

La veuve de Durand. Elle fit bruler le château de Gajan

Camzand Camome
Louis Gurand Re ramome
Mae Jawem Re ajni relaveme defound

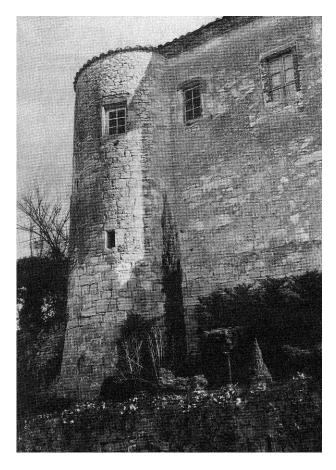
prevne salese Marie

antome fegun Marie

phanahyres

la fume dantome figun

La veune de durand cue fa Goules la



Cette photographie du château de Gajan est extraite de « La guerre des Cévennes » d'Henri Bosc, tome 1 page 513 (Presses du Languedoc). Henri Bosc. Henri Bosc relate, à partir des documents des cartons C257 et C266 des archives de l'Hérault, la prise du château par les camisards, et les scènes de « fanatisme » qui durèrent toute la journée du 26 ou 27 février 1703. Les catholiques de Gajan avaient pu se réfugier et se barricader dans le donjon du château, d'où ils purent tout à loisir examiner et reconnaître les assaillants, ce qui permit d'alimenter les listes publiées ici. Plusieurs des personnes citées, comme les frères Vallès (Valets), ou Jeanne Durant qui « fit brûler le château de Gajan » furent exécutées . D'autres se rendirent comme Saurin, dont l'un, Jean Crouzet, partit en Suisse avec Cavalier. Théodore Marchand, l'un des lieutenants de Cavalier, refusa, lui, de se rendre, et devint le commandant de la cavalerie de Rolland. Il se rendra en 1704, fut arrêté de nouveau probablement en 1706, emprisonné jusqu'en 1710 où ils 'évade avec Joiny. Trois jours après son évasion il se rend, et paraît avoir été laissé en liberté sous caution. Antoine Roussel, « jeune homme pupille », est sans doute le Roussel de Gajan cité par Bonbonnoux comme prédicant de la troupe de Claris après la guerre des camisards.

Prochain article: St-Mamert, Aigremont, St-Geniès, St-Bauzille, la Rouvière, Cannes, Brignon (à l'ouest du Gardon)



Echanges

In Memorian Raymond Vierne

par Pierre A. Clément

Raymond Vierne nous a quittés le 15 octobre 2005. Né à Paris en 1932, il n'a commencé à s'intéresser à l'histoire de ses ancêtres cévenols qu'en 1982. Tout de suite, sa puissance de travail et sa mémoire proverbiale lui avaient valu une place à part.

On peut dire, sans exagération, qu'il est le fondateur de la nouvelle généalogie ou, mieux encore, de la généalogie intelligente. Pour lui, la recherche ne se limitait pas aux implexes et aux cousinages. Elle n'avait d'intérêt que si chaque famille était replacée dans son propre milieu et dans sa propre activité.

C'est ainsi qu'il a publié dans de nombreuses revues des articles passionnants et très documentés sur les lignées des Huc, des Leyris, des Privat, des Valentin, des Verdelhan... Cette somme de travaux en a fait le meilleur connaisseur de la Vallée Longue.

Comme je l'ai souligné dans l'éditorial du n° 130 de L.C.C. en juillet 2002, il avait totalement fait table rase des idées reçues en matière de microtoponymie. Par raisonnement et par déduction, il avait montré que les noms de lieu soit disant latins que l'on relève dans les cartulaires médiévaux ne représentent qu'une traduction hasardeuse du vieil occitan.

Par une coïncidence significative, une unité du C.N.R.S. dirigée par Elisabeth Zadora-Rio est arrivée à la même conclusion sans connaître le pavé dans la mare lancé par Raymond Vierne.

Le parcours de notre ami nous laisse pantois d'admiration.

Elève de seconde au Lycée d'Alès, il avait décidé de se présenter au bac en candidat libre. Il avait ainsi gagné un an par rapport à ses camarades de classe. Sa vie professionnelle l'avait conduit à enseigner les mathématiques comme maître de conférence à la faculté des sciences de Montpellier.

Parmi ses violons d'Ingres, citons en particulier :

- La paléographie à laquelle il initiait ses disciples...
- Le bridge où il excellait tant il mémorisait avec facilité...
- La randonnée en Cévennes à la découverte des hameaux abandonnés...
- Le basket pour lequel il avait été pratiquant puis dirigeant...

- La photo, la sculpture et la peinture dont il nous laisse des œuvres originales...
- La mycologie et l'art de cuisiner les champignons qu'il cueillait...
- La collection de minéraux... etc., etc.

Nous sommes tristes en pensant que nous ne le côtoierons plus aux archives du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, qu'il fréquentait assidûment depuis vingt-cinq ans en compagnie de Claire, son épouse. Que celle-ci et ses enfants sachent combien nous nous trouvons tous désemparés par le départ de ce chercheur exemplaire.

<u>Les demoiselles</u> Chambon-La-Rouvière (LCC 143-144)

par Jean-Claude Lacroix

Voici quelques réflexions personnelles qui portent plus sur le contexte dans lequel s'est déroulé l'affaire des demoiselles Chambon que sur *l'affaire* elle-même.

En 1751 le Roi (Louis XV) décide de faire rebaptiser catholiques les enfants baptisés au Désert qu'il jugeait sans doute trop nombreux à son goût. Sur le plan théologique, c'est l'horreur absolue. Même Louis XIV, le grand persécuteur, avait respecté le baptême protestant. Mais les temps ont changé et l'édit du Roi va le mettre en évidence. Désormais les protestants n'acceptent plus ce qu'ils ont considéré jusque là comme tolérable pour concilier les exigences de leur foi et leur soumission aux volontés du Roi à savoir le baptême et le mariage catholiques de leurs enfants qu'ils élèvent ensuite dans la religion protestante. La tentative du roi est un fiasco. La majorité des enfants ne sont pas rebaptisés catholiques.

Dès lors, les protestants, qui représentent dans notre région une forte proportion de la population, prennent conscience de leur force et de la faiblesse relative des autorités. Ils organisent ce que, en d'autres temps et d'autres lieux, on appellera une campagne de désobéissance civique. Ils refusent pour eux les baptêmes et les mariages catholiques. Les baptêmes et les mariages au Désert, même s'ils sont illicites pour le Roi, deviennent la règle à suivre par tous les protestants. Ma famille, par exemple, se conforme immédiatement à cette règle nouvelle. Jusqu'en 1751, tous ses enfants, y compris deux futurs pasteurs du Désert, ont été baptisés catholiques mais, bien sûr, élevés par la famille dans la religion protestante. A partir de 1752, ils sont tous baptisés protestants. Même chose à St-Ambroix que j'ai étudié. Le registre paroissial catholique contient encore en 1756 et

1757 quelques rares cas de baptême ou de mariage catholiques de membres de familles protestantes. Il s'agit de personnes qui ont été arrêtées pour avoir participé à une assemblée au Désert et mises quelques temps en prison. Elles se sentent vulnérables et préfèrent ne pas prendre de risques. Mais en 1760 les choses sont nettes. Même ces cas difficiles ne se rencontrent plus.

C'est pourquoi le mariage au Désert des demoiselles Chambon ne peut être considéré comme un défi aux autorités politiques et religieuses car c'est en 1760 devenu la règle dans toutes les familles protestantes. Par contre la suite des évènements va montrer aux protestants que la situation reste fragile, qu'elle n'est pas encore consolidée et qu'il faut craindre un retour offensif des autorités politiques et religieuses qui peuvent exercer de fortes pressions sur les familles ou les personnes les plus vulnérables placées à leur merci.

Les protestants doivent, donc, être vigilants, se montrer fermes, traquer chez eux les signes de faiblesse, faire taire les voix discordantes. Le suicide des demoiselles Chambon leur apporte un argument supplémentaire. J'imagine le discours qui était tenu à un protestant hésitant « Comment pouvez-vous être assez faible, assez lâche pour accepter que votre enfant soit baptisé catholique quand ces jeunes demoiselles ont préféré perdre la vie plutôt que d'être remariées catholiques ! ». Il est impossible de connaître les raisons réelles d'un suicide. Bien des exemples nous le prouvent. Il faudrait être à la place du suicidé. On ne saura donc jamais vraiment pourquoi ces demoiselles se sont données la mort. Peu importe au fond! Dans de tels cas, ce qui compte véritablement, c'est moins ce qui s'est passé réellement que ce qui en a été perçu, compris et rapporté.

Dans le long martyrologe protestant, le cas des demoiselles Chambon est atypique. Il est même unique à ma connaissance. Que ce soit le galérien attaché à perpétuité à son banc ou la prisonnière enfermée pour la vie dans la tour de Constance, le martyr protestant type supporte son sort sans faiblir. Il pourrait y mettre fin en abjurant mais il n'abjure pas. Il pourrait également en finir en se donnant la mort mais aucun cas de suicide n'est rapporté. Ce seraient pourtant des défaillances bien compréhensibles compte tenu du traitement inique réservé à ces malheureux. S'il y en a eu, elles ont été recouvertes du voile pudique de l'oubli et l'Histoire les a oubliées. C'est ce qui aurait dû normalement se passer pour le suicide des sœurs Chambon. S'il n'en a pas été ainsi, c'est, selon moi, parce qu'il s'est produit à un moment où, pour les raisons de circonstance développées ci-dessus, ce suicide a été exalté comme un acte de résistance. S'il était survenu quelques années plus tard ou encore vingt ans plus tôt, il aurait probablement sombré à jamais dans l'oubli.

Bien entendu, ces réflexions n'engagent que moi.

A propos de pousarenques (LCC 143-144)

par P.A. Clément



Pousarenque (tiré de Voyages romantiques et pittoresques dans l'ancienne France, Taylor et Nodier)

L'appel que j'avais lancé à la fin de mon article paru dans le numéro 143 a été parfaitement entendu et ma liste de pousarenques s'est considérablement allongée. L'information la plus précieuse m'a été apportée par le numéro 427 (novembre 2005) d'«Archéologia ». Alors que j'y étais allé sur la pointe des pieds en évoquant une origine romaine, en me basant sur la seule découverte d'un puits et d'un bassin de répartition à Milhaud, l'article publié par cette revue (pages 8 et 9) confirme éloquemment l'Antiquité de la pousarenque.

Les archéologues de l'Université de Bordeaux 3 ont récupéré au fond d'un puits du début de notre ère 1500 pièces de bois, et en particulier des éléments d'une chaîne à godets, qui ne laissent aucun doute sur l'identification de ce mécanisme. Ignorant certainement le terme de « pousarenque », l'auteur de cette description nous dit qu'il s'agit d'une machine élévatrice qui était utilisée pour remonter l'eau dans les thermes de Bazas (17).

Grâce à cette publication qui coïncide avec celle de L.C.C., nous savons maintenant que cette technique remonte au moins à 2000 ans en arrière.

Par ailleurs, mon ami André Nicolas a attiré mon attention sur l'alignement de pousarenques dans la plaine du Gardon à Saint-Jean-du-Gard. Il se réfère au chapitre qu'il a lui-même illustré dans « Le Temps Cévenol », tome I : Les activités agricoles (pages 142 à 144).

Dans un de ses dessins, A. Nicolas a reconstitué un mécanisme d'entraînement différent de ceux que l'on rencontre habituellement. Le système de renvoi d'angle n'est pas monté entre des pieds droits. Il est solidement suspendu au milieu d'une grosse poutre

transversale de six à sept mètres de long qui s'appuie d'une part sur la margelle et d'autre part sur un gros pilier. Dans cette version, l'âne ne tourne pas autour du puits mais autour des engrenages. Un arbre horizontal placé à 2 m 50 de hauteur transmet le mouvement au tambour sur lequel se déroule la chaîne à godets (la *tralha*).

« Le Temps Cévenol » reproduit également la coupe verticale d'une élévatrice entraînée par un mulet. Il s'agit de la gravure parue dans la « Grande Encyclopédie » de Diderot. Là encore sa légende est fausse car le dessin est titré *Hydraulique*, *Noria* !!! Enfin, mes compatriotes Maurice Bourguet et Robert Gras m'ont incité à aller photographier la pousarenque de Cardenau (Sauve), située sur la rive droite du ruisseau qui descend de Soujol-le-Vieux (Durfort).

A l'exception du timon et des godets, ce magnifique ensemble est parfaitement conservé, tournant même sous la seule poussée de la main. Il diffère des autres exemplaires de Sauve par le positionnement du pignon horizontal dont les dents d'engrenage se trouvent en bas au lieu d'être en haut. Une solution originale a été adoptée pour conduire l'eau en haut du muret qui porte le petit canal aérien qui permettait d'irriguer les jardins. Il s'agit d'un siphon qui vient passer sous le manège de circulation du mulet.

Sachant combien la commune de Sauve est maintenant soucieuse de sauvegarder son patrimoine, il serait judicieux qu'elle s'occupe du classement de la pousarenque de Cardenau à l'Inventaire Supplémentaire. Par la même occasion, peut-être pourrait-on inclure dans le dossier le remarquable pont routier en dos d'âne du XVIIIe siècle ainsi que les vestiges de ce qui devait être un moulin?

<u>Le défilé de Lasalle,</u> 1er février 1944 (LCC 143)

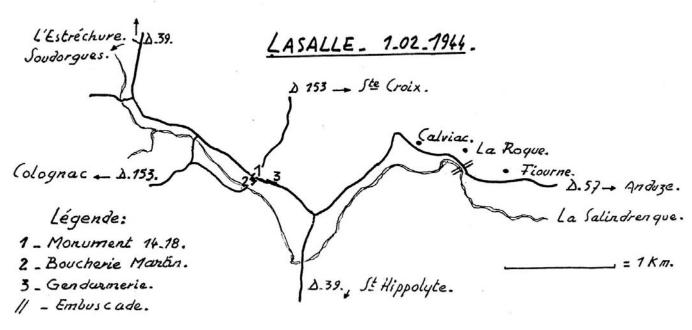
par Jean Castan

L'article de Mary-Lucy Dumas (L.C.C. n° 143, pp 19-20) sur la « Manifestation des réfractaires de Lasalle » rapporte une vision des choses montrant l'enthousiasme qui animait deux témoins, rédacteurs des documents « interceptés le 04-02-1944 » par des gendarmes dont la brigade n'est pas précisée. Il me parait nécessaire d'apporter un complément d'information sur cet événement qui eut un grand retentissement à l'époque.

Lasalle a été un haut lieu de la Résistance en Cévennes. Les hommes qui ont défilé à Lasalle ce jour-là n'étaient pas des « réfractaires » refusant le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.), mais des maquisards en armes de l'Armée Secrète, du maquis de Lasalle, renforcés par le Corps Franc et par la « Brigade Montaigne ». La brigade de gendarmerie de ce canton – qui rallia le maquis de Lasalle, avec quatre autres brigades, au lendemain du 6 juin 1944 – avait un comportement discret et positif avec les responsables de la résistance locale. Le 1er février 44, elle resta dans son cantonnement.

Le 20 janvier 1944, les gens de l'Armée Secrète (A.S.), des Mouvement Unis de Résistance (M.U.R.) de Nîmes, informent le maquis de Lasalle : la Milice gardoise envisagerait d'investir la localité pour « nettoyer le coin » ! Ces informations se confirment, renouvelées par le N.A.P. (Noyautage de l'Administration Préfectorale).

Le 27 janvier, le maquis décide de faire échec à la Milice. Un renfort est demandé à Rouan (« Montaigne »), chef du M.O.I. (Mouvement ouvrier immigré), basé au Galabertès (Lozère). Piloté par



La Salle (document Jean Castan)

Miguel Arcas (« Victor »), un détachement d'une trentaine d'hommes (français, espagnols, italiens, allemands anti-nazis) avec armes individuelles, arrive le 30 à l'aube, date présumée de l'opération envisagée par les miliciens. Les maquisards lasallois et le C.F. alignent une petite quarantaine de fusils, armes de guerre ramenées en 1918 par les chasseurs de sangliers et armes de chasse à répétition, dont les chevrotines sont redoutables à moyenne distance.

Robert Francisque (« Le Noir »), chef militaire du maquis de Lasalle, dirige les opérations. Tous les accès de Lasalle sont gardés : D.39, 57 et 153. L'effort principal se fait sur la D.57 (voie directe vers Nîmes), un peu après Calviac entre le pont de la Roque et la Fiourne.

Il fait froid. Très froid et l'attente ne faiblit pas. La Milice ne vient pas. Marcel Verdier, « Jean Bart », maquisard de Lasalle évoque cet épisode dans : Souvenirs d'un maquisard cévenol – Lacour éditeur – Nîmes, 1996.

Les responsables lasallois décidèrent alors d'organiser une cérémonie au Monument aux morts de 14-18, en fin d'après-midi. L'affaire est relatée par Aimé Vielzeuf: On les appelait les « Bandits » - Editions Henri Péladan – Uzès, 1967.

- « Jean Bart » raconte :
- « Le groupe Montaigne repartit aussitôt car la route était longue jusqu'au col de Jalcreste »,
- « à la nuit commençant, les maquisards lasallois, renforcés par leurs camarades encore sans armes, entrèrent dans la petite ville au pas cadencé »,
- Deux jeunes filles, « Ginette Amblard et Hélène Martin, avaient préparé une gerbe en forme de Croix de Lorraine »,
- « Emile Martin, du café du jardin, mit en marche un phonographe sur le balcon et la Marseillaise éclata »,
- « sur la place éclairée comme un soir de Noël, la foule était compacte, recueillie ».

Occupé à la protection de l'accès est de Lasalle, avec quelques hommes du Corps Franc, je n'ai pas assisté à la cérémonie.

L'événement eut une importance considérable. Le Secrétaire d'Etat Général au Maintien de l'Ordre à Vichy adressa une note au Préfet du Gard faisant état « d'une centaine de réfractaires (sic) ayant défilé en colonne par quatre, drapeau en tête, sous les ordres de cinq ou six officiers ». Hélas, non, il n'y avait aucun officier, sinon « Victor » et Robert Francisque qui avait revêtu son uniforme d'adjudant-chef de la Coloniale. Il faut encore tempérer les impressions du deuxième témoin, « les motos » du maquis n'étaient pas nombreuses, quant à la « mitraillette », arme

mythique du maquisard, elle était ce jour-là unique, bien que de qualité. C'était un pistolet-mitrailleur américain Thompson, aux projectiles puissants, parachuté, remis au Corps Franc par le chef régional des Maquis de la R 3, et confié à Lucien Vannière, « Lulu », qui ne s'en séparait jamais, même pour dormir. Le fait est que le défilé de Lasalle a fait du bruit. « Trop de bruit », dirent les uns. « Ce fut formidable », dirent les autres.

En fait, les responsables du maquis ont bien maîtrisé la situation. La scène finale, peu connue, s'est jouée dans la maison amie du boucher Martin, avec son téléphone. A l'autre extrémité, il y avait Angelo Chiappe, préfet et milicien, et sur place, maître Pintard, notaire, Président de la délégation spéciale (maire) de Lasalle. Les réponses aux questions du Préfet étaient données par Rascalon, Guy Arnauld et particulièrement « Marceau », qui dictaient à maître Pintard des informations surévaluant les effectifs et l'armement des maquisards. Il en fut de même pour la rédaction du C.R. de la brigade de Lasalle, soulignant la force du maquis et l'impuissance d'une demi-douzaine de gendarmes. C'est certainement cette situation que dut invoquer le commandant de la Compagnie du Vigan, dont dépendait Lasalle.

Il me paraît juste de profiter de cette occasion pour évoquer la mémoire du maréchal-des-logis-chef Auguste Mérel, chef de la brigade de Lasalle, mortellement blessé le 23 avril 44, dans des circonstances regrettables [1].

La démolition du chateau de *Valleraugue (LCC 144)*

par Jacques Banastier et Gilles Fournier

Nous avons évoqué le château de Valleraugue, dans notre précédent numéro, à partir d'un acte de vente des "solle et pede" à un particulier, Anthoine Serre. Gilles Fournier, de Valleraugue, nous communique un autre acte notarié, reçu par le même notaire, le 7 décembre 1627, qui nous donne un complément d'information :



- les rasement et démolition du château de Valleraugue ont été ordonnés par le duc de Rohan, "chef et général des églises réformées", ordre transmis pour exécution au sieur Lesan, capitaine, de Saint-Hippolyte
- Anthoine Serre, acquéreur, par acte du 26 janvier 1614, de la "solle" et "pede" du chateau, a employé, en vue de cette démolition, un maçon, "qu'il a nourri dans sa maison et mandement, ... lit fourni, ..." du 11 novembre dernier au 6 décembre 1627.
- les frais relatifs au rasement du château sont supportés par les communautés de Valleraugue, Notre-Dame de La Rouvière, Saint-André de Majencoules et Dourbies.

Quittance pour les frais de démolition :

« L'an 1627 et le 7ème jour du mois de décembre après-midi, régnant comme dessus, établi en personne Anthoine Serre, hôte de Valleraugue diocèse de Nîmes, lequel sachant le sieur Lesan capitaine habitant de Saint-Hippolyte avoir reçu ordre et commandement de Monseigneur le duc de Rohan chef et général des églises réformées de ce royaume pour faire raser et démolir le fort du présent lieu de Vallerauque et à ces fins s'être porté au présent lieu et avoir fait venir un maçon qu'il aurait nourri dans sa maison de son mandement depuis le 11ème novembre dernier jusques au 6ème du présent mois, lit fourni, autres dépens faits dans son logis par aucun habitant du lieu de La Rouvière pendant ladite démolition. Les frais de laquelle ayant été vérifiés et liquidés en présence du sieur Dassas par les consuls de Valleraugue, Saint-André, La Rouvière et autres habitants desdits lieux à la somme de 1047 livres 8 sols. Laquelle doit être supportée par les susdits lieux et par le lieu de Dourbie, suivant ladite commission et par avance par lesdits lieux de Valleraugue, La Rouvière et Saint-André sans préjudice de leur retenue (?) chacun par sa quotité, sur ladite



Cadastre napoléonien du village d'Ardailler, commune de Valleraugue (Arch. départ. Gard)

paroisse de Dourbie et sur le despartement de ladite somme comprises 41 livres pour avance par ceux de La Rouvière. Pour la portion de ladite quotité de Dourbie aurait été ordonné qu'ils paieront pour toute leur quotité part et portion dudit despartement la somme de 170 livres, laquelle ledit sieur Lesan aurait déchargé et délégué audit Serre à prendre sur les habitants dudit La Rouvière en solution et paiement de ladite dépense. À cette cause, ledit Serre de son gré a confessé avoir eu et reçu de Jean Emenard consul moderne de La Rouvière et des mains et propre argent de Jean Ducros, Louis Gervais de l'Euzière, Pierre Salles de Favières, Pierre Cambassedes du Mazel, de Balthazar Rocques de La Bastide, Jean Sarran de Valnières, Fulcrand Chabbal de La Rouvière, absents mais moi notaire avec lesdits Rocques, Cambassedes et Pierre Nadal pour eux stipulant et acceptant, la susdite somme de 170 livres tournois ci devant un peu avant la récitation de la présente quittance. De laquelle dite somme les a quitté et quitte et promet les faire tenir quittes envers ledit sieur Lesan et tous autres qu'il appartiendra sans préjudice de 3 livres 14 sols restant audit Serre pour entier paiement d'icelle contre les autres lieux de Valleraugue et Saint-André ou ledit sieur Lesan sous l'obligation... de ses biens a soumis aux rigueurs des Cours présidial et conventions de Nîmes royale ordinaires, dont pacte chacune d'icelles et l'ayant fait et récité audit Valleraugue dans la maison dudit sieur présent Me Antoine Pintard praticien du Vigan Me Pierre Alicot signés ledit Serre illettré et moi notaire requis. Signé Alicot et Pintard ».

On relève dans l'état des dettes de Saint-André de Majencoules (C 436, AD 30), mention de cette charge : « Estact des debtes pacifs du lieu et paroisse de Saint-André de Majencoules, viguerie du Vigan, diocèse de Nismes, que les consuls modernes dudit lieu et paroisse remettent par devant vous très honorés seigneurs nos seigneurs commissaires députtés par le Roi pour la vérification des debtes des diocèses villes et communautés de ceste province de Languedoc aux fins de la vérification d'iceluy suivant la volonté du Roi et vos ordonnances les habitants duquel lieu font tous profession de la Religion catholique apostolique et rommaine en haine de quoi et que ledit lieu relève de Sa Majesté comme dépendant de la baronnie de Meyrueis ont été surchargés de beaucoup de fontes et despens extraordinaires pendant les troubles survenus ayant aussi été constraincts de contribuer aux fortifications de la ville de Ganges et démolition de celles du chateau de Valleraugue des su.... de Ganges de Camprieu et mesme de l'église dudit lieu par l'ordre du seigneur duc de Rohan ce qui les aurait constraints à consentir les dettes suivantes ».... Suivent les dettes de la communauté et les créanciers à partir des années 1616.

Notons que les communes qui devront participer aux frais de démolition du château de Valleraugue, sur ordre du duc de Rohan, chef des troupes RPR, font partie des "terres blanches", c'est-à-dire des territoires qui sont restés fidèles à la religion catholique, apostolique et romaine : Saint-André de Majencoules, Notre Dame de La Rouvière, Dourbies. La frontière est très nette entre "terres blanches" et "terres RPR" : en l'espace d'une poignée de kilomètres, le changement est évident. Nous retrouvons ceci tout au long de l'histoire de ces localités." Lorsque M. le chanoine Lamoureux, curé-doyen de Saint-André de Majencoules, publie en 1900 : "Un coin des Cévennes, Saint-André de Majencoules, sa monographie", sa dédicace est claire : "c'est pour vous, chers habitants de la Terre Blanche, que j'ai écrit la Monographie de Saint-André"

Nous ne saurions trop conseiller aux lecteurs du LCC, sur ce sujet, le livre de Robert Sauzet : "Les Cévennes catholiques, Histoire d'une fidélité XVIe - XXe siècle", éditions Perrin, collection "Pour l'Histoire".

Du côté des Revues

Relevés par Marie-Lucy Dumas

Un numéro tout entier consacré au textile dans Mémoires d'Ardèche, publication trimestrielle, N° 87, 15 août 2005

- Textiles d'Ardèche, éléments pour une histoire de l'industrie du textile
- L'artisanat textile au Pays des Vans, Jacques Schnetzler
- Devenir cardeur et tailleur à Saint-Cirgues-de-Prades,
- Blocus continental : encourager la culture du chanvre et du lin, introduire le pastel, Marie-Jo Volle 1811,
- État de l'industrie textile dans le canton de Tournon, Marie-Jo Volle
- Chapeliers en faillite, 1868-1905, Marie-Jo Volle
- Une impossible mise aux normes Quelques éléments sur la fabrication artisanale des draps de laine au XVIIIe siècle en Vivarais, Marie-Hélène Balazuc
- Le "secret" du rouge d'Andrinople et la teinture du coton filé au XVIIIe siècle, Pierre Ladet Pierre-Henri La Selve (1772-1846) et la première École de Tissage des soies de Lyon, Simone La Selve du Fayn
- Mécanique à la Jacquard ou mécanique à la Breton, Pierre Ladet
- À l'aube de l'industrie soyeuse en Boutières -Itinéraire d'un pionnier de l'industrie textile : Jean-Pierre Serrepuy, Yves Morel

- L'entreprise drapière "Seguin et Cie" à Annonay au début du XIXe siècle, Michel Cotte
- Des chaussettes de Barthélémy Barou de Canson aux feutres de laine pour la papeterie, Document
- Une aventure industrielle à Saint-Pierre-sous-Aubenas au XXe siècle, Robert Aussenac
- La laine en révolution Un nouveau parcours d'interprétation chez Ardelaine, Béatrice Barras Demain, le textile en Ardèche...

Dernier « La Viste », numéro 18, décembre 2005

- L'église réformée des Vans, enclave calviniste en Cévenne catholique, Jacques Schnetzler.
- Un coutelier aux Vans au XIXe siècle, Marie-Lucy Dumas.
- Les noms de famille du pays des Vans : 1ère partie : leur place en Ardèche, dans la région et en France, par Daniel Sauvant
- Le pays des Vans durant la guerre, les déplacés, les résistant, par René Gaillard
- De l'origine des eaux jaillissantes du parc du château de Chambonas, par Jean Pierre Prache, avec photos couleurs
- Un mariage au château de Banne au XVIe siècle, par Christian Tardieu
- La maison du Grandgousier aux Vans, compoix terrier, de 1594, Jacques Schnetzler
- Documents : 29 nivôse an 10, procès verbal de découverte de cadavres, Maire de Gravières ; registre du notaire Jean Delavie, 1538-1539, texte original et traduction de l'occitan par Gérard Maruéjols ; Document : Un droit de navigation sur le Chassezac, 1390, habitants de Marvignes, texte transcrit du latin par Pierre Minard
- Photos : l'église de Malons et son cimetière et le village de Murjas par Robert Laganier.

Molières et Le Pompidou

Henri Pagès (135 B chemin des Coronilles, 30900 Nîmes ; e-mail pages.henri@wanadoo.fr)

Bien que ce ne soit pas ma "zone de recherche", j'ai eu la possibilité de consulter quelques archives privées concernant Molières-Cavaillac.

Je suis professeur retraité. Je suis centré sur Le Pompidou, où je passe une partie de l'été. Membre de l'Association "Serres et Valats du Pompidou", je suis plus particulièrement en charge de notre petite revue "Pompid'Info Cévennes", dont j'assure la rédaction et la maquette.

Comme beaucoup d'autres, j'ai commencé, il y a près de 30 ans, à faire des recherches généalogiques sur les ancêtres de mes enfants (branche paternelle dans l'Hérault, le Gard, la Lozère, l'Aveyron, le Cantal et le Tarn; branche maternelle dans le Gard, l'Ardèche, la Cévenne lozérienne et la vallée du Tarn). Sur pratiquement toutes les branches, je suis remonté jusqu'au début du XVIIIe siècle, et, sur l'un des rameaux, jusqu'au milieu du XIe siècle.

La généalogie m'a amené à l'histoire, et à tout ce qui touche la communauté du Pompidou :

- * travail sur le Compoix de 1652. Le script intégral est déposé aux AD 48. J'ai rédigé une soixantaine de pages sur ce Compoix (annexes non comprises),
- * travaux sur le "Cadastre Napoléon" (1822), à partir de la Matrice cadastrale, d'où un peu plus de quarante pages de commentaires (annexes non comprises),
- * exploration de la microtoponymie de la communauté du Pompidou, après recensement de tous les noms de lieu figurant dans le "Sommaire des Titres du Masaribal" (n° HS de LCC), dans le Compoix de 1652, dans la Matrice de 1822, et dans le Cadastre 2001, d'où un document de près de 150 pages (plus 21 pages d'index),

En dehors de ces travaux, j'ai également "commis" :

- * une plaquette de 23 pages sur la "Topographie de la Ville de Nîmes et de sa banlieue" et ses auteurs (Vincens et Baumes), et sur la représentation qu'ils donnaient du Cévenol, vu par des yeux urbains. J'ai montré ces pages à Daniel Travier.
- * une plaquette de 24 pages (avec notes), à propos de la Bête du Gévaudan, à partit de textes (à ma connaissance inédits) extraits d'une feuille hebdomadaire parisienne, "Annones, Affiches et Avis divers" (1765-1766), et d'une feuille hebdomadaire toulousaine, de même titre (1759-1761).

Rousses (Lozère) et le pasteur Chavanon

de Paul Loupiac

Une branche de ma famille, des Couderc, est originaire de Carnac, hameau proche de Rousses ou j'ai trouvé un acte d'imposition de mon plus lointain ancêtre connu datant de 1766. J'aimerais en savoir un peu plus et je n'ai pas trouvé grand chose aux archives à Mende ni même dans les registres d'état civil à Rousses. Je recherche en particulier les traces d'un registre de BM du pasteur Chavanon que cite Robert Poujol dans son livre sur Vébron, qui semble être une mine de renseignements puisque le dit Chavanon est

resté 27 ans pasteur de Vébron, Rousses et autres lieux à cette époque. Auriez vous entendu parler de ce fameux registre qui semble avoir disparu ?

<u>Château de Roquehaute à Bragassargues et Saint-Ambroix</u>

de Michel Roucaute (1608 la Vivaraise - 30500 Saint-Ambroix)

- Recherche toute documentation concernant le château de Roquehaute, commune de Bragassargues ;
- Recherche également des informations sur le quartier des Espradaux (ou Pradaux), commune de Saint-Ambroix:
- A trouvé dans des textes du XIVe s. une personne prénommée Pélegrine. Connaît-on l'origine de ce prénom ? Etait-il répandu ? Il désigne aujourd'hui une variété de châtaignes. Quelqu'un sait-il pourquoi ?

Ardailles ou Ardaillers

de Guy Hébert (34 000 Montpellier)

Je viens de reprendre l'étymologie du lieu à l'occasion d'une réflexion sur un toponyme identique à Lespinassière-11 où la terre glaise résulte de l'altération de schistes à séricite. Faute d'un dictionnaire toponymique du Gard à ma disposition, je suis à la recherche de formes anciennes pour le hameau d'Ardaillès à Valleraugue et de précisions géologiques sur l'endroit (présence d'argile?).

N.D.L.R.: formes anciennes

Germer-Durand (Dictionnaire topographique du département du Gard, 1868) donne deux formes anciennes pour Ardailliès, hameau de Valleraugue Mansus de Ardelenis, parochie Sancti-Martini Vallis-Heraurie, 1461; P. dominus de Ardeleriis, 1513 (Bilanges, notaire du Vigan). Il note par ailleurs un Lardeilliers hameau de Saumane (1812), qu'Emilien Dumas écrit pour sa part Ardalié dans sa Carte géologique du Gard.

<u>Drôle de pince</u>

de Jean-Gabriel Pieters

Question en image : à quoi pouvait bien servir cette drôle de pince ?



Pince ? (coll. J.-G. Pieters)

^[1] Voir A. Vielzeuf: Epopée en Cévennes, Imprimerie Bené – Nîmes, 1976

AND AN ADDRESS OF STREET STREET, STREET STREET, STREET STREET, STREET,

LCC CD3: Archives L.C.C.

André Claveirole

C'était un engagement moral.

Il y avait aussi la pression – amicale mais continue – des adhérents, anciens ou nouveaux, à notre association.

Le secrétariat avait édité les CDs 1 et 2 rassemblant l'intégralité des textes publiés dans notre bulletin, devenu au fil du temps une véritable revue; il manquait à cette collecte le passé lointain (30 ans déjà!) de tout ce que L.C.C. avait publié depuis sa fondation: c'est-à-dire le contenu des bulletins 0 à 49.

Cette tâche, commencée puis plusieurs fois puis abandonnée par le secrétariat, absorbé par des travaux jugés sur l'instant plus prioritaires, est aujourd'hui achevée et forme le contenu du CD 3 de L.C.C.

S'agit-il seulement de nostalgie, voire d'archéologie ? – Assurément pas !

Les éditoriaux de Jean Pellet ou de Jean-François Breton, dans leurs styles souvent incisifs, nous interpellent toujours comme autant de "remue méninges" sur les diverses facettes de l'histoire des Cévennes. Moins d'articles de fond, mais beaucoup plus

d'informations sur les sources intéressant les chercheurs cévenols : "Travaux anciens" ou "Recherches en cours". On retrouve ces deux rubriques dans chaque numéro, accompagnées des incontournables "Questions/Réponses", réduites aujourd'hui (je le déplore) à la portion congrue.

Combien de pistes ainsi signalées, de jalons plantés, d'incitations à poursuivre le travail en profondeur que chacun ensuite fera...

Avec le recul du temps, on réalise mieux l'importance de l'impulsion donnée à la recherche historique en Cévennes par cette poignée d'hommes, sans aucun doute exceptionnels.

Les modestes bulletins des premières années de LCC n'étaient rien d'autre que l'Internet de l'époque. Toutes les informations qu'ils contenaient ne pouvaient pas tomber aux oubliettes.

Ce souci de sauvegarde qui nous avait déjà poussé il y a quelques années à éditer la totalité des sommaires du Lien [*], trouve aujourd'hui accomplie son étape finale avec la mise à disposition des bulletins 1 à 49.

Au cours de ce travail, le secrétariat a cependant rencontré deux difficultés incontournables :

- comme pour la plupart des textes des bulletins 50 à 99, il n'a pas été possible ici encore de réaliser autre chose qu'une image fidèle du contenu des bulletins et non leur récupération en mode caractères comme cela aurait été souhaitable mais hélas hors d'atteinte avec nos faibles moyens;
- si nous avons bien introduit en tête de chaque numéro du Lien des signets permettant d'accéder rapidement à chacune des rubriques, la richesse même et le foisonnement des informations qu'elles contiennent nous a empêché de descendre au niveau de l'information élémentaire, par exemple dans les "Questions/Réponses".

Mais après tout, cette dernière contrainte n'est-elle pas salutaire ?

Elle obligera les curieux à lire (ou relire) le Lien!

[*] Voir le Hors série n° 41 de LCC.

INTER-CHERCHEURS CEVENOLS

N° O

SEPTEMBRE 1974

AIDER LES CHERCHEURS

Ce bulletin a pour objectif d'aider, tous ceux qui se penchent sur le passé des Cévennes, à réaliser plus rapidement et mieux leurs recherch.s.

A cet effet, il fournit certaines informations et facilite les dialogues inter-chercheurs. Il est un outil de travail et non un lieu de publication de travaux.

Il concerne principalement les différentes régions Cévenoles de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, mais n'oublie pas que la vie des Cévennes a été marquée par des évènements des régions proches comme parfois de pays lointains.

Il porte sur tous les faits humains, économiques, sociaux, religieux, culturels,... qui ont fait les Cévennesy

Le numéro qui vous est présenté est expérimental, c'est-à-dire qu'il a pour objet de déterminer l'orientation à donner à des numéros normaux et ceci grâce aux réactions des premiers lecteurs.

En tête de chaque rubrique est précisé son objet.

. Vos avis sont à envoyer à la rédaction provisoire du bulletin "Inter-chercheurs Cévenols".

Mr. J. PELLET - 30450 GENOLHAC - tél. (66) 83 70 53

M. J.F. BRETON - 175, boulevard Malesherbes 75017 PARIS - tél. 227 54 92



<u>Pasteurs et ministres :</u> abjurer ou partir ?

Jacques Banastier

Le 18 octobre 1685, l'édit de Fontainebleau qui révoque l'Edit de Nantes du 13 avril 1598, invite pasteurs et ministres à abjurer ou à quitter immédiatement le royaume.

Son article 4 précise : "enjoignons à tous les ministres de ladite R.P.R. qui ne voudraient pas se convertir ou embrasser la religion Catholique, Apostolique et Romaine, de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent édit, sans y pouvoir séjourner au-delà, ni pendant ledit temps de quinzaine n'y faire aucun prêche, exhortation ni autre fonction, à peine des galères."

Leurs enfants de plus de 7 ans ne peuvent pas les accompagner. Les simples fidèles n'ont pas le droit de s'exiler.

Les archives de l'Intendance du Languedoc conservées au Archives Départementales de l'Hérault contiennent la liste des ministres partant pour le Refuge (série C, carton 279), ainsi que les certificats remis à chacun.

Je vous propose ci-après quelques éléments de ce dossier, pour les éléments concernant plus particulièrement les Cévennes Certificat de sortie du royaume de Jacques Combes

JULE Cy denant-Ancience de la Religion —

prierandine Refformée du lieu de Vallerangue & —

maintenant nonnéant commine, Cet tiffionire —

que le sieur combier le toir ministre de ce lieu &—

qui na vien le son ponnoir constraint lin lfra—

ver archiner mi anem argent nouve apparanam—

En Tois dequois nous anour fait le procent estificial

a vallerangue le second nouventie 168 6:—

Jaller Bitter que Colle monte le se montes

Caller Carles

Nous ci-devant anciens de la religion prétendue réformée du lieu de Valleraugue et maintenant nouveaux convertis, certifions que le sieur Jacques Combes était ministre de ce lieu et qu'il n'a rien en son pouvoir concernant les effets des archives ni aucun argent nous appartenant en foi de quoi nous avons fait le présent certificat à Valleraugue le second novembre 1685.



24 octobre 1685 : Estat des certificats donnés aux ministres pour sortir du roiaume

Figure sur cet état :

Signé Salles, Birenque, Carle, Mourat, Caulet, Carle. Idem, pour citer quelques paroisses cévenoles, en ce qui concerne :

Mayane er jæfam var eig

Mre Jacques Combes cy-d[evan]t min[istre] a Valleraugue va en Suisse sortant par Genève en passant par Lion.

Guillaume Barjon, ci-devant ministre de Saint-Marcel de Fontfouillouse (aujourd'hui Les Plantiers), qui sort avec Bernardine de Tourtelon Jean Barthelemy : Molières Raimond Bastide : Florac

Jacques Bedes et Etienne Rodes: Cros

Jacques Calmel : Notre Dame de Valfrancesque

Jacques Combes : Valleraugue

Jean Combes : Saint-Jean de Gardonnenque, avec Marie Flavard, sa femme, et Anne, leur fille, âgée de

2 ans

Louis Combes : Quissac Pierre Coulan : Alès

Jean Jacques Ducros : Saint Germain de Calberte

Jean Dumas : Durfort

Autre Jean Dumas : Sainte-Croix Valfrancesque,

avec Suzanne Reboutie

François Durand: Génolhac, avec son fils Daniel

François, âgé de 3 ans 2 mois

Jean Farie: Peyremale

Jean Février : Tornac, avec Jeanne DELAFONT, sa

femme

Charles Grognet : Saint Roman de Tousque

Justin de Lacoste : Saint Etienne de Valfrancesque,

avec Marguerite de Tissier

Jean Malplat et David Vincent: Anduze,

Pierre Mothe : Barre, avec Marguerite Ducros, sa

femme

Pierre Sostelle: Mialet

Jean Pages : Saint André de Valborgne

Moïse Portail: Lasalle, avec Marguerite Cadomaque

La liste est longue de ces certificats d'émigration : 128 au total, pour un territoire allant de la Vaunage aux Cévennes, plus quelques paroisses plus occidentales

Most Jan Taguel gache

Doctor Jan medecine de la

Ville de facilerant et Tean Munique

Methre chyvugian et Taguel la Serve

Methre chyvugian et Taguel la Serve

Methre chyvugian et Taguel la Serve

Certifiont a tout caux a qui il offertion

auoir ette affeellet from Viliter
Describer affeellet from Viliter
Od onlieur Dierre Pounett-Chinity

a Ca Mailon de Yoquel Pradellet

Marchand, de la ditte Ville affect

le l'accet de Ca fis use treve externe

vudet qui confection to cle formoir

vudet qui confection to figure ance con

aller africal confection

on for clequory oi liquie ance con

lecembre not lle lix conf quatra vings

lecembre not lle lix confection

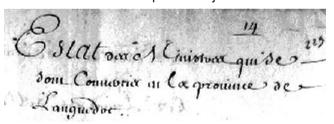
manifest ll asservation

(Montauban, Castres, Puylaurens). Pour tous les partants, ou presque, la destination est la Suisse : Genève (le Refuge !), en passant par Lyon.

Certains d'entre eux ne sont physiquement pas en état d'entreprendre un tel voyage, et bénéficient d'un certificat médical. C'est le cas de Pierre Bonnet, ministre de Puylaurens:

"Nous Jean Jaques Gaches docteur en medecine de la ville de Puilerans et Jean Munier mestre chirugien et Jaques Lasserre mestre apotiquaire de ladite ville certifions a tous ceux à qui il appartiendra avoir etes appeles pour visiter Monsieur Pierre Bonnest ministre a la maison de Jaques Pradelles marchand de laditte ville attaque des acces de le fievre tierce extremement rudes qui l'empechoient de pouvoir aller a pied ni a cheval sans risquer manifestement sa vie en foi de quoi ai signe avec lesdits mentionnes le present certificat fait a Puilerans ce cinquieme decembre mil six cent quatre vingt cinq".

Les mêmes archives (C 279, folio 229) nous fournissent une liste des ministres qui ont abjuré :



En tête de liste, le sieur CHELON, ministre de Nîmes :

Les Cholow Minister de Nimer.

Parmi les paroisses cévenoles, sont cités (liste non

exhaustive) : les sieurs

Aigoin, de Sumène

Blanc, de Ganges

Couderc, de Meyrueis

Darmat, de Sodorgues

Ducros, de Saint Germain

Dumas, de Durfort

De Ginestoux, seigneur de Montdardier

Lacoste, de Saint Etienne (vu parmi les destinataires

d'un certificat de sortie)

Pistory, de Saint Laurent le Minier

Ils sont au total 50 sur la liste, 46 ministres et 4 " proposants" (dont les sieurs Ventaillac de Durfort et Duprespin d'Alès).

Les ministres qui préfèrent l'exil à l'abjuration connaîtront des destins très variables. Certains ne reviendront jamais en France, d'autres regagneront le royaume pour y mener la troisième attitude possible : la lutte, bible ou fusil en mains (parfois les deux).

Mais ceci est une autre histoire....



Dourbies et son histoire

Jean André



Sous l'église, le village de Dourbies (coll. J. André)

Le lieu de Dourbies

La commune de Dourbies fait partie du canton de Trèves. Elle se situe à l'extrémité ouest du département du Gard. Les voisins de ce canton sont, à l'ouest le Rouergue, avec le pays millavois, au nord la Lozère, avec la commune de Meyrueis, à l'Est la commune de Valleraugue, avec le quartier de l'Espérou, et au midi les communes du canton de Bréau et d'Alzon.

La rivière de Dourbies

Le village de Dourbies porte le nom de la rivière qui coule au bas du village - Flumen Durbioe. Ce mot que l'on rencontre cité en Dorbia, Durbie, Dorbie, vient du mot préceltique Dubro, qui signifie eau courante.

La rivière de Dourbie prend sa source à l'extrémité orientale de la montagne de l'Espérou, dans le bois de Montals, haut quartier que l'on appelle la Montagne d'Aulas, situé sur le territoire de la commune d'Arphy, à 1373 mètres d'altitude et coule en direction de l'ouest, canalisée en quelque sorte par la ligne de partage des eaux. Son cours est de 22 km dans le Gard et de 48 km dans l'Aveyron, sa pente jusqu'au village de Dourbies est de 2,918 m. par km sur environ 15 km. De ce point jusqu'à Saint-Jean du Bruel sa pente est encore de 2,639 m. par km.

Du point de vue géologique, la source est située dans les schistes de transition. On peut parler de naissances de sources de la Dourbie car c'est l'écoulement des tourbières du quartier de Ginestous qui donnent naissance à une quantité de petits ruisselets qui forment de plus grands ruisseaux se réduisant à un seul, qui dès son début prend le nom de rivière de Ginestous.

Après avoir drainé les terres de ce quartier, la rivière entre dans la commune de Dourbies, à environ 500 mètres du pont des Vaquiers et serpente paresseusement dans un terroir déboisé et verdoyant. Plus loin, la rivière coule sur les granites jusqu'au village de Dourbies et ensuite elle traverse de nouveau les schistes jusqu'à Saint-Jean, puis elle rencontre les terrains jurassiques qu'elle ne quitte plus jusqu'à son confluent avec le Tarn à Millau. L'étendue de son bassin est d'environ 22 hectares.

La Dourbie est alimentée dans son cours par un grand nombre de ruisseaux et de vallats, ainsi que par la rivière le Trévezel qui vient de Trèves et le vallat souvent à sec de Garenne (ou d'Engarène), qui vient de Lanuéjols.

Les eaux de la Dourbie et du Trévezel sont les seules du département du Gard qui vont se jeter dans l'Océan Atlantique. La Dourbie a longtemps gardé la réputation d'être une rivière de montagne très poissonneuse, mais cette notion s'est appauvrie comme la profondeur de son lit. Elle est soumise aux violents orages qui s'abattent brutalement sur ses versants, ce qui la rend rapidement torrentielle et dévastatrice dans sa partie aval.

Dans l'antiquité c'est toujours la rivière qui donne son nom à la ville ou au village. Le nom de rivière vient souvent de celui de sa source, c'est une eau d'une grande fraîcheur et d'une excellente qualité.

Le Mas de Combarnols et Notre-Dame de Dourbies

La vallée de la Dourbie était parcourue par des chemins qui reliaient le Rouergue aux Cévennes et par une voie d'accès vers Notre-Dame de Bonheur (Camprieu) érigée et patronnée par la famille de Roquefeuil.

Depuis le Moyen-Âge, elle était, avec les montagnes environnantes, sous la domination du seigneur de Roquefeuil. Le chef-lieu de la seigneurie se trouvait au château d' Alques, mandement de Saint-Jean du Bruel (en Rouergue) ^[1]. La haute vallée de la Dourbie dépendait alors du château de Valgarnide, autre mandement de cette seigneurie. Celui-ci, avec sa chapelle dite Saint-Jean de Valgarnide, avait été édifié sur un mamelon, dans une boucle de la vallée encaissée de la rivière. Quelques maisons étaient construites sur ses flancs. On pense que la présence d'un château féodal en un lieu aussi peu stratégique

LCC 145

avait pour mission de garder le point de franchissement de la rivière d'un vieux chemin qui reliait la vallée d'Arre à Meyrueis. Toute cette région faisait partie de la juridiction de l'antique diocèse d'Arisitum.

Aux environs de l'an 1000, l'évangélisation des campagnes, aidée d'une poussée démographique, entraîne la construction d'une nouvelle église, Notre-Dame de Dourbies ^[2], sur un site plus praticable et accessible. Une bulle du Pape Innocent II datée de Pise aux ides de juin 1135 officialise son érection et l'attribue au monastère Saint-Pierre de Nant (en Rouergue) de même que les chapelles de Saint-Jean de Valgarnide et de Saint-Géraud de Roquefeuil ^[3].

En contrebas de l'église s'était construit le mas de Combarnols ou Combarnoux en langue d'oc [4]. Peu à peu ce nouveau village se développa au détriment du mazage du château de Valgarnide.

Déjà au XIIIe siècle, la paroisse de Dourbies était composée des hameaux que nous lui connaissons aujourd'hui. Elle comptera simultanément jusqu'à plus de 35 lieux habités. Certains n'en sont qu'au stade du masage. Les métairies verront le jour par la suite, au gré des siècles et des évènements qui façonnèrent le pays [5].

Le village adopta le nom de sa rivière au cours des années 1500, car encore dans la reconnaissance générale de la paroisse de Dourbies de l'an 1514 l'on parle "du lieu de Dourbie sive (ou bien) le mas de Combarnous". Ce n'est que sous le Premier Empire que le nom de Dourbies prit un « s » final.

<u>Syndicat</u>

Depuis des temps immémoriaux une organisation sociale est en place. Elle est admise par le peuple, parfois avec des grincements mais elle fonctionnera jusqu'à son éclatement de 1789.

Certes les documents du Moyen Age font défaut, mais il est possible de reconstituer le cheminement menant à l'organisation communale.

Entre le XIIe et le XIVe siècles l'on vit naître en Languedoc des syndicats, des prud'hommes, des consulats, des conseils ^[6]. Les syndics, prud'hommes, consuls, conseillers, maires ou bailles étaient désignés ou élus par leurs compatriotes sous la haute surveillance du seigneur du lieu.



Les montagnes de l'Espérou, vues par les cartographes en 1689 (Arch. départ. Gard, G 1562, carte du diocèse d'Alais)

Les habitants de Dourbies recevaient acte de leurs premières franchises et liberté en décembre 1262. C'était un contrat entre le seigneur Raymond de Roquefeuil et ses vassaux et emphytéotes du mandement de Valgarnide. Les droits et devoirs de chacun étaient minutieusement définis et préservés. Cette reconnaissance générale sera confirmée par celles des années 1514, 1647, 1709 et 1733.

Pour la levée des impositions c'est le baille du seigneur qui s'en charge. C'est ainsi que cela se passait à Dourbies jusqu'en début de XVIe siècle. Lorsqu'un problème particulier se présentait, les principaux chefs de famille se réunissaient, sous un châtaignier, sur la place publique devant ou dans l'église. Ils délibéraient et désignaient un ou plusieurs des leurs pour les représenter et suivre l'affaire en question. Ainsi s'est constitué le syndicat.

Les syndics n'étaient pas des agents de l'autorité seigneuriale. Mandatés par les habitants, ils représentaient leur communauté pour des causes bien précises, traiter de leurs affaires, suivre les procès et défendre la cause commune.

Devant la multiplicité et la longueur des affaires et des procès, la durée des mandats des syndics allait en s'allongeant si bien que l'on en arriva au syndicat permanent.

C'est vraisemblablement au cours du XVIe siècle que le syndicat des habitants de la communauté de Dourbies s'est constitué. Lors des procès d'appartenance du prieuré de Dourbies en 1571, il y avait trois syndics représentant chacun une parcelle de la paroisse. La parcelle du Travers était représentée par Antoine de la Pize de Lafon, celle de Laval par Pierre Fraisse de Ressenson, celle de la montagne par Pierre Couderc des Laupies.

Un acte du 29 octobre 1550 concernant la montrée des limites de la Borie del Capélo (quartier du Prunaret) nous apprend que la paroisse de Dourbies est représentée dans cette affaire par deux prud'hommes, qui sont Pierre Coste et Antony Delmas. Les prud'hommes n'avaient pas de pouvoir de décision. Leur rôle consistait à mettre en accord les parties soumises à un litige. C'étaient des « accordeurs » ; aussi étaient-ils mandatés pour régler une affaire particulière.

Le maintien des syndicats permanents amena des problèmes qu'il fallait résoudre et pour cela doter ce nouveau corps d'un règlement réglant les investitures, le mode de nomination, la durée de leur fonction, le champ d'application, le financement des dépenses engagées et le défraiement des syndics ou de leurs députés, car les causes plaidées se situaient à Saint-Jean du Bruel, au Vigan à Meyrueis et parfois à Nîmes à Montpellier ou à Toulouse.

puis consulat

Petit à petit ce corps prit forme et on en arriva à l'instauration du consulat de la communauté de Dourbies.

Le consulat, dont en pense qu'il est venu de l'Italie médiévale, pays de droit écrit comme le sera le Languedoc, représentait une forme de gouvernement local dont les pouvoirs étaient délimités par un règlement. Il était placé sous la tutelle monarchique, représentée par l'intendant de la Province. Les

consuls de Dourbies exerçaient aussi leur charge sous le contrôle et tutelle du seigneur de Roquefeuil qui seul au XVIIe et XVIIIe siècles avait pouvoir de les nommer.

Lors d'une assemblée de communauté du 6 Janvier 1583, regroupant les principaux habitants de la paroisse, les coutumes en usage, dont les consuls avaient en charge le respect et l'intégrité, furent rappelées ^[7]. Elles concernaient surtout l'administration locale et la jouissance des biens communaux.

Le Consulat était un collège de 2 à 3 consuls suivant les époques, assisté d'un conseil politique, aux prérogatives réduites. Leur rôle était surtout d'encadrer la population, d'assurer la police locale, de répartir et lever les impôts. Leur rôle de police comportait quantité de préoccupations sujettes à tracasseries. Aussi ils étaient désignés d'office, sans possibilité de refuser cette lourde charge, parmi les ménagers et les fermiers jugés les plus capables, qui constituaient l'élite de la population locale. Les notables de la communauté, rares à Dourbies restaient en dehors de ce corps constitué. Les seuls compétents en matière intellectuelle seront les notaires présents à Dourbies du XVIe au XVIIe siècles. A ce titre, ils seront bien souvent greffiers de la communauté et les éminences grises de ce pouvoir local.

A cette époque, les registres des délibérations municipales n'existaient pas dans la plupart des communautés rurales. C'était le cas à Dourbies en l'an 1583. Le notaire Antoine Falvet de Dourbies, greffier de la communauté suivant l'usage, consigne dans son registre l'extrait de la délibération du conseil général.

Il est certain que les syndics ou consulats des localités voisines de Dourbies, dont certains sont de création très ancienne, ont été un exemple encourageant pour la mise en place et l'organisation de ses institutions.

^[1] Archives privées, Reconnaissance générale des habitants de Dourbies faite au seigneur de Roquefeuil, 26 décembre 1262.

¹²¹ Au siècle avant-dernier (1885), cette vieille église devait être démolie victime des troubles religieux et de l'usure des temps, pour laisser sa place à un nouvel édifice que nous connaissons aujourd'hui. Cette imposante construction élevée au plus haut du village (altitude 900 mètres) fut appelé "la Cathédrale des Cévennes", car c'était la plus belle et la plus grande de toute cette région des hautes Cévennes gardoises. Dans le cours du XIXe siècle la démographie montagnarde avait connu une forte progression démographique qui avait motivé la construction d'une telle église paroissiale, mais qui régressa rapidement à la suite de la politique des reboisements rendus obligatoires, en raison de l'érosion catastrophique des sols pentus du massif de l'Aigoual et des vallées voisines de l'Hérault, du Trévezel, de la Dourbie de la Bréaunaise et de l'Arre.

^{(3) «} Ecclesia de Dorbia, cum capellis suis de Valle Garnita et de Rocafolio ». Sur la question de la paroisse de Dourbies, AD 30, G 39. Vers le milieu du XVIIe siècle ces bénéfices furent rattachés au diocèse de Nîmes et ensuite à celui d'Alais. Au cours des premières guerres de religion les abbés de Nant s'étaient abusivement emparés des biens de l'église mais durent ensuite s'en dessaisir au profit de l'évêque de Nîmes.

^[4] Ce mot Combarnols veut sans doute dire: combe d'Arnold, c'est à dire qu'à une période moyenâgeuse un nommé Arnold ou Arnaud occupait ce vallon ou en était le propriétaire. Il

pourrait s'agir d'un héritier de la famille de Roquefeuil qui tenait la seigneurie du château de Valgarnide. On sait qu'il y eut plusieurs Arnaud dans cette dynastie fort ancienne qui régna sur la région.

^[5] Par delà les siècles quelques vieux noms de familles subsistent encore de nos jours. Mais la désertification des montagnes s'est continuellement poursuivie et les hameaux se sont vidés de leurs habitants, ce qui de nos jours nous laisse des villages totalement abandonnés. Les métairies de montagnes sont tombées en ruine et leurs fonds ont été absorbés par les vastes forêts qui s' y sont développées. Cependant la transhumance estivale se maintient par la présence régulière de quatre à cinq gros troupeaux qui passent l'été sur les hauts pâturages du plateau du Lengas et des vallées voisines. Le tourisme et les séjours familiaux redonnent vie au pays durant les mois d'été.

^[6] En juillet 1295, les syndics et habitants de Saint-Jean du Bruel recevaient leur charte de Raymond de Roquefeuil, comtor de Nant (fils de ce dernier). Dans la proche région de Dourbies la ville de Nant se vit attribuer des privilèges par le Roi Charles VI alors de passage à Millau. Trèves se vit décerner une charte municipale, modèle du genre, par le duc d'Anjou, frère du Roi Charles V, en juillet 1369, pour récompenser la bonne conduite et la fidélité de ses habitants envers le Roi de France lors de la défense du pays contre l'occupant Anglais.

^[7] 2 E 69/27, registre du notaire Falvet, f° 2.

<u>L'ordre de St Ruf en Cévennes</u> et en Vivarais de 1197 à 1774

Les possessons SR nd en Cevenn 192,163

Marie-Lucy Dumas

Du XIe au XIIe siècle, dans la portion de territoire comprise entre la voie Regordane (Haute vallée de la Cèze) et la route du Pont St Esprit au Puy en Velay (Bas Vivarais et pays des Vans), une vive concurrence existe pour recevoir les donations des seigneurs. Elle oppose les ordres religieux (Cluny, St Gilles, Templiers, Hospitaliers), les confréries et collèges divers, sans compter l'évêque d'Uzès. Certains seigneurs font des donations par ferveur religieuse tel le comte Bermond Pelet d'Alès, en 1131, lors de sa donation au Templiers du mas du Salzet (paroisse de Malons) qu'il effectue pour « la rédemption de l'âme de nos parents et la rémission de nos péchés » [1]. Dans d'autres cas, comme pour celui de la donation de Gaucelm de Naves à l'Ordre de St Ruf, en 1197, ce serait plutôt par calcul politique et pour rechercher une alliance et une suzeraineté plus lointaine que celle de l'évêque d'Uzès. Cette reconnaissance féodale à l'abbaye de St Ruf est la seule que l'abbaye ait recueillie et pour laquelle elle n'a pas manqué de faire valoir ses droits bafoués au XVIe siècle par le Comte du Roure.

L'influence des ordres monastiques

Du XIe et XIIe siècles, s'implantent les ordres religieux suivants :

- L'ordre de St Ruf (par donation en 1197, puis par reconnaissance d'Innocent III en 1206) : dans le Gard Notre Dame de Bonnevaux, St Martin d'Aujac, St Théodorit de Bonnevaux, Courry ; en Ardèche Banne, Naves, Chambonas, St André de Cruzières et St Marcel de Cruzières. Au début du XIIe, les chanoines de St Ruf s'installèrent à Bourg St Andéol et reconstruisirent l'église. Son prieuré abritait quatre chanoines en 1516 [2].
- St Chaffre du Monastier, (reconnaissance de Clément IV en 1266) : St Etienne de Concoules (Gard) ; Faugères, Laveyrune, Montselgues, St Laurent de Born (Les Bains), et Thines (Ardèche).
- Abbaye de St Gilles du Gard, (bulle de 1208, Innocent III) : *St André de Cruzières*, Les Assions, *Chambonas*, Malbosc, Les Vans (Ardèche) ; Robiac (Gard) ; Prévenchères, St Loup de Villefort et St Victor de Villefort (Lozère)
- Abbaye de Cluny : Rosières, Voguë, Ruoms et Potelières (Ardèche)
- Abbaye de Franquevaux : Notre Dame de Gourdouze 1188, (près Concoules) et le Mas de Cubières, Cubiérettes, Lozeret (près Bleymard) (Lozère)

- Ste Foy de Conques : *St Pierre de Malons*, divers lieux au Bleymard,
- l'Ordre de St Benoît (St Théofred du Puy): Notre Dame de Ponteils (Gard)
- Ordre des Templiers : Berrias (Ardèche) et Jalès ; Commanderie de Gap Françès : Altier, Le Bleymard, La Canourque, Vialas, Pont de Montvert (Lozère)

Possèdent aussi :

- L'évêque de Mende : Eglise de Montfort (Villefort) et de Capcèze en 1156, donnée par l'Abbé de St Gilles, puis rendues à l'évêque d'Uzès.
- L'Université des prêtres de Viviers : St André Lachamp et St Jean de Poucharesse (Ardèche).

(En italique : les églises qui changent d'attributaire)

La progression de l'évêque d'Uzès en haute vallée de la Cèze

Au cours des XIIe et XIIIe siècles, l'évêque d'Uzès se fait attribuer St Pierre de Génolhac, St Etienne de Concoules, Notre Dame des Chausses (Chamborigaud), Notre Dame de Sénéchas, St Pierre de Malons dans le Gard, et St André Capcèze en Lozère, dont il nomme les bénéficiaires («à la collation de»), parfois sur proposition d'un seigneur ou d'un ordre religieux.

Il devient le seigneur dominant du diocèse d'Uzès, par la reconnaissance en 1156 par Louis VII d'un certain nombre de « castra [3]» en Cévennes qui appartenaient à Raymond Pelet d'Anduze, tels que ceux de Rousson et Bouquet. Puis en 1211 par Philippe II, après dépossession des biens du Comte de Toulouse, entre autres : « castrum de Montealeno (Montalet), villam de Robiaco (Robiac), villam de Chanescal (Sénéchas) ; villam de Aviac (Aujac), villam de Pontell (Ponteils), villam de Malon, castrum de Petramala (Peyremale) cum pertinentiis suis, castrum de Monteforte (Villefort), villam de Genolhac et bastidam novam in parrochia de Auiac quae vocatur Castlar, (le château du Cheylar) » [4] et aussi St Martin (de Valgualques) Salindres, St Julin de Cassagnas, St Ambroix, St Brès, St Jean de Maruejols, St Denis, Barjac, Verfeuil, Rochessadoule, St Sauveur, St André de Cruzière. »

Il reste en possession de ces fiefs, pour le Roi de France, jusqu'à 1721, où celui-ci les donne par échange au duc d'Uzès. L'évêque d'Uzès exigeait fort régulièrement les hommages des seigneurs inféodés : vicomte de Polignac, seigneur du Tournel, famille de la Garde, famille Borne d'Altier, famille Molette de Morangiès, comte du Roure, Yzarn de Villefort, marquis du Chambonas...

Des Chanoines réguliers d'églises paroissiales

L'ordre de St Ruf est-il un contrepoids à la puissance de l'évêque d'Uzès au XIIe-XIIIe siècles en Cévennes ?

L'Ordre de St Ruf, établi depuis 1039 à Avignon, puis ensuite à Valence, regroupe des chanoines réguliers de la règle de St Augustin. Leurs principales tâches sont l'office religieux et la « cura animarum » (le soin des âmes) droit qui leur est accordé par l'évêque du diocèse dont ils dépendent pour le spirituel, alors qu'ils dépendent pour l'organisation et le bon fonctionnement de leur règle de l'Abbé de St Ruf. L'idée d'avoir des chanoines réguliers comme desservants des églises paroissiales répondait au souci d'enrayer les dérives des curés séculiers, notamment leur mariage..., et de faire appliquer de manière plus rigoureuse la réforme grégorienne.

La charge d'Abbé de St Ruf est extrêmement humble au départ : bon nombre d'Abbés ne sont connus que par leur prénom ^[5]. Elle devient « gratifiante » à compter du XIVe siècle car on trouve dans leur liste des évêques (de Nice, de Barcelone), un patriarche d'Antioche, et un cardinal, seul Abbé cévenol : "Grimoardus de Grisaco, cardinalis, Urbani V frater,..." décédé en 1387. Urbain V est le seul pape cévenol et dans la généalogie des Grimoard, originaires du château de Grizac, on trouve bien un Anglic de Grimoard, cardinal et frère dudit pape. Ses dates correspondent : env. 1310-1388 ^[6].

A partir de ce siècle, comme le souligne Yvette Lebrigand, l'ordre de St Ruf commence sa décadence, qu'elle note par le cumul des bénéfices, l'habitude de vendre le bénéfice à un clerc séculier (appelé aussi « commende »), des entorses aux règles, qui amenèrent la prise de décision de « sécularisation » de cet ordre en 1487, puis sa dissolution en 1774.

Des donations nombreuses au XII-XIIIe siècles

L'ordre de St Ruf reçoit tout particulièrement des donations des seigneurs du Dauphiné, et s'installe de part et d'autre du Rhône, dans les diocèses de Valence, de Vienne, de Lyon, d'Avignon, Carpentras, Orange, Die et Aix. Il possède en outre des prieurés en Italie, dans les diocèses de Nice, Grasse, Vintimille, Pavie, Gênes; en Languedoc, dans ceux de Maguelonne, Agde, Nîmes, Béziers; et en Catalogne, les diocèses d'Elne, Lérida et Barcelone. Bon nombre d'évêques de ces diocèses sont issus de St Ruf. En 1539, l'Ordre possède 66 églises paroissiales prieurés où vivent 297 chanoines [7], dont une trentaine à l'abbaye de Valence sise à l'île d'Eparvière.

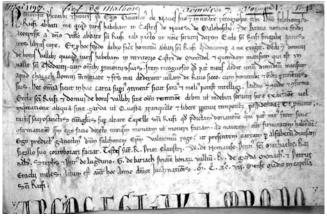
L'Ordre possède en Vivarais et en Cévennes cinq établissements. Il s'agit de trois établissements dans le diocèse de Viviers : St André de Cruzières (2 chanoines), Bourg St Andéol (7 chanoines) et Saint Montan (2 chanoines) ; et de deux dans le diocèse d'Uzès : Notre Dame de Bonnevaux (4 chanoines) et St Martin d'Aujac (2 chanoines).

Bourg St Andéol (et ses églises et chapelles dépendantes, Saint Polycarpe, Notre Dame de Chalon et Saint Andéol) et Saint Montan sont nettement tournés vers Valence. Le prieuré de St André de Cuzière, tourné vers St Ambroix, se trouve dans un petit village de piémont cévenol. Celui de Bonnevaux complètement isolé dans son étroite vallée de l'Abeau, pose question quant à sa localisation et surtout quant à l'acceptation par l'Ordre de cette donation.

L'établissement de Bonnevaux (Gard)

Il est offert par Gaucelm de Naves en 1197 [8], à l'Ordre de St Ruf. L'acte est signé à Valence. Gaucelm est accompagné d'un seul chevalier signataire, Hérail (du château de Brésis). Il offre vraisemblablement un petit établissement monastique déjà existant dit « domus de bonnis vallibus », dont on ignore tout et « un mas qui se trouve dans la vallée de Saint Théodorit » (mansum qui est in valle Sancti Theodoriti). L'ordre de St Ruf transforme cette maison en Notre Dame de Bonnevaux au XIIIe siècle, construisant une église de style roman et des édifices d'habitation, dont le corps principal, dit « salle capitulaire », est ornée d'une belle cheminée, probablement un cloître et un dortoir. L'ensemble sera fortifié au XIVe siècle. Une grange sur le chemin menant aux drailles de transhumance est aussi construite pour garder le fourrage.

Le prieur de Notre Dame de Bonnevaux reçoit non seulement une manse directe de plusieurs dizaines d'hectares autour du prieuré ce qui parait habituel, mais aussi des droits féodaux sur un très grand territoire qui occupe une aire de 30 km sur 30 km entre Villefort (Lozère) au nord, Gravières (Ardèche) à l'est, St Ambroix (Gard) au sud et Génolhac à l'ouest (Gard), avec 367 tenanciers répartis dans 9 paroisses



Les possessions de Saint-Ruf en Cévennes (doc. M.-L. Dumas)

différentes [9]. Au XVIIIe siècle, cela rapporte 4000 livres de revenus affermés. C'est un revenu tout à fait convenable si on le compare au bénéfice de l'Eparvière, possession du domaine de St Ruf à Valence, soit 30 000 livres de rentes l'an [10]. Dans les terriers de reconnaissances féodales on peut lire que les redevances fixées au XIIIe siècle étaient en nature : du seigle, du froment, de l'avoine, du vin et enfin des châtaignes blanches. Celles-ci n'occupent que la quatrième place dans les tonnages prélevés et révèlent ainsi la hiérarchie des cultures à cette époque en Cévennes.

Le prieur reçoit aussi plusieurs petites seigneuries dépendantes : celle de la Figère (paroisse de Bonnevaux), celle du Buisson de Besses (famille de la Garde, paroisse de Ponteils), celle de La Pauze (paroisse de Malbosc, famille de Lussan), partie de la seigneurie de Courry et de Sauvas, partie du Fau et d'Aujaguet, seigneur de Cubières (paroisse d'Aujac), celle de Mirandol (famille de Naves, entre La Bastide et Mende), et surtout la co-seigneurie de Malbosc (famille de Naves, de Lussan). De ces petites seigneuries inféodées dépendent à nouveau d'autres territoires sur lesquels le prieur possède le droit de haute justice.

Enfin des églises sont des annexes du prieuré de Bonnevaux : St Martin d'Aujac (deux chanoines) et St Martin de Courry (un chanoine, dont il reçoit la moitié des dîmes) dans le Gard, et St Jacques de Naves pour lequel bénéfice on sait peu de choses.

Le seigneur de Malbosc devait à l'Abbé de Valence, une rente annuelle de 3 livres de cire et la remise de son château en cas de nécessité. Ce droit est véritablement symbolique quand on sait que le castellas de Malbosc n'a pas d'importance stratégique pour la plaine de la Ganière et encore moins pour l'abbaye de Valence. Mais il gardait les communications entre le prieuré de Bonnevaux et la plaine par où passaient les convois des redevances féodales dudit prieur, jusqu'au XIVe siècle.

Bonnevaux est un « gros » prieuré jusqu'au XIVe siècle avec 4 chanoines résidents, et sans doute des convers et des domestiques, soit une quinzaine de personnes, compte tenu sans doute des censes à collecter et des divers droits à faire respecter.

Une telle puissance est alliée aux seigneuries locales, les familles de Naves, de Malbosc, de Casteljau, du Roure, de Brésis (Hérail), de Chateauvieux, de Cubière, qui lui rendent hommage pour partie de terres, et dont quelques uns de leurs cadets deviennent prieurs de Bonnevaux jusqu'au XIVe siècle. Bon nombre d'actes recensés par Auguste Vidal [11] dans son fameux décryptage du manuscrit du XVIIIe siècle (trouvé dans la bergerie du prieuré de Bonnevaux, incomplet et abîmé), retracent à juste titre, à travers les reconnaissances féodales, échanges de terres, limites de dîmaire jusqu'au XIVe siècle, la puissance d'un prieuré isolé géographiquement de son Ordre (l'enquête de 1721 pour l'extinction du prieuré de Bonnevaux, précise que celui-ci se situe à 45 lieues de Valence, par des chemins accessibles seulement aux mules), mais partie prenante d'un Ordre prestigieux parce que bien doté et bien doté parce que prestigieux.

Cette alliance a de fait écarté l'évêque d'Uzès de la suzeraineté sur ce secteur, même si par ailleurs les seigneurs mentionnés lui font allégeance pour d'autres portions de leur territoire.

Le devenir de l'Ordre de St Ruf en Cévennes

L'ordre de St Ruf reste florissant en Cévennes et Vivarais jusqu'au XIVe siècle, malgré la dépopulation du secteur et les conséquences de la guerre de Cent ans. Mais le prieur déplace sa résidence au Mas du Sanhet (près de St Paul le Jeune, Ardèche), dans la plaine, non loin de la route qui mène du Velay en Provence.

Pendant les guerres de religion, au XVIe siècle, le comte du Roure, la dame de Mirandol, profitèrent de l'occasion pour arrêter leur hommage à l'Abbé de St Ruf. Plusieurs procès et la saisie du château de Malbosc (Ardèche) obligèrent ces seigneurs à régler leur dette ainsi que les arrérages, à l'Abbé et à lui rendre hommage dans les mains du prieur de Bonnevaux, « selon la façon dont les nobles rendent hommage », les mains jointes et en donnant le baiser de paix.

Les chanoines regagnent Valence et afferment leurs droits à des collecteurs, divers et variés, souvent des collecteurs des impôts, ou d'anciens consuls, ou bien un juge. La valse des collecteurs montre que la collecte des redevances ne devait pas être si facile que cela avec de plus en plus de droits tombés en désuétude et que l'on peut estimer, selon les produits, du tiers à la moitié. N'étant plus sur place, l'autorité seigneuriale du prieur s'est considérablement effritée, malgré une petite équipe autour du juge du mandement de Bonnevaux. En 1610, c'est François de Playsse, juge, habitant le domaine de la Pauze, paroisse de Malbosc. En 1723, il s'agit de Mestre Jean Chabert, avocat et juge habitant Montselgues paroisse de Ponteils et son greffier Jean Masmejean, juge du baron du Cheila (château d'Aujac). Jean Chabert est un des fils du notaire de Ponteils.

Les cahiers de doléances de Bonnevaux et d'Aujac mentionnent l'aberration de ce bénéfice : « que la dîme d'Aujac aille aux enfants de chœur de la cathédrale de Valence », et le fait que le vaste domaine noble du prieuré de Bonnevaux ne paye pas la taille.

Le prieuré de Bonnevaux est « éteint » en 1719, par la bulle du pape Clément IX. Ses biens directs, ses redevances féodales, ses seigneuries, ses hommages sont attribués à la manse abbatiale de l'Ordre de St Ruf, et les revenus baillés à ferme, la première fois à Joseph Borrelly, procureur des Vans, mais avec la caution d'un marchand de Valence, puis au renouvellement, à Pierre Henri Laurans, avocat de cette ville, jusqu'à

la dissolution complète de l'ordre en 1774 qui attribue tous les biens de l'ordre au chapitre cathédral de Valence. Disparaissent ainsi toutes les servitudes féodales et la seigneurie de l'Abbé sur le château de Malbosc, en ruine depuis le XVIe siècle et toute la basse, moyenne et haute justice du prieur sur ses tenanciers.

Toute une enquête est effectuée, perturbée par la « contagion » (la peste) de 1719 à 1723. Les consuls de Bonnevaux sont entendus et approuvent l'extinction, montrant que cela ne changeait rien au soins des âmes car il y avait un curé rémunéré 500 livres par an sur les revenus du prieuré, tandis que le dernier prieur, Charles Alexis de Roux, rhumatisant estime qu'il est impossible de vivre dans les lieux en ruines du prieuré que « *le local appelle abbadie* ». Il en garde le bénéfice jusqu'à sa mort, tout de même, en 1755!

C'est ce dernier qualificatif La Badie, ou Abbadié qui persiste sur les cartes, les cadastres et dans les mémoires et a contribué à la construction de la légende de « l'abbaye de Bonnevaux » et de ses moines bâtisseurs d'églises des alentours, dont les visages sculptés des modillons décorent, depuis le XIXe siècle, l'église St Théodorit de Bonnevaux.

Chronologie succincte de Ordre de St Ruf

1039 : l'église Saint-Ruf d'Avignon est donnée par l'évêque Benoît d'Avignon à quatre chanoines de sa cathédrale pour leur permettre de mener la vie religieuse qu'ils souhaitaient

1095 : l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Ruf, est approuvé par le pape Urbain II

1139 : le Pape Innocent II ordonna que tous les chanoines réguliers adoptent la règle de Saint Augustin 1206 : Bulle de Innocent III qui confirme les possessions de l'Ordre de St Ruf : une liste de 56 église plus 41 églises dépendantes en France, 4 en Italie avec 2 églises dépendantes et 6 en Espagne avec 18 église dépendantes.

1210 : chassé d'Avignon par les guerres contre les Cathares, l'Ordre s'installe à Valence

XIIIe : son domaine territorial est achevé avec des possessions en Espagne et Italie

1379 : L'ordre obtient le privilège de l'exemption qui le soustrait à la juridiction de l'évêque

1485 : la congrégation est sécularisée par le Pape Jules II (il dissout d'autre congrégation telle les chanoines du St Sépulcre)

XVIe : l'ordre souffre des guerres de religion en Dauphiné et Vivarais qui lui fait abandonner des prieurés. 1774 : suppression de l'Ordre de St Ruf, ses biens sont donnés au chapitre cathédral de Valence.

Selon Carrier de Belleuse, l'ordre de St Ruf aurait eu 46 prieurés en Ardèche et 29 dans le Gard, mais il a attribué à St Ruf des églises qui n'y furent pas : Ste Marie de Ponteils qu'il confond avec un autre « Pontillis », St Martin du Chambonas qui y fut très peu de temps, St Jean Baptiste de Malbosc qui n'y fut jamais, mais dont la seigneurie du château appartenait pour partie à St Ruf etc. La liste de ces 440 « prieurés » recensés par cet ouvrage est donc tout à fait suspecte. Elle a d'ailleurs été mise à jour par Yvette Lebrigand, dans sa thèse qui ne prend en compte que les prieurés et leurs églises dépendantes. Au XVIe, cela représente environ 66 établissements dont 50, en France, 4 en Italie et 6 en Espagne. L'ordre a eu jusqu'à 300 chanoines qui étaient placés dans les prieurés et pouvaient être mutés d'un poste à un autre. Ils envoyaient à l'abbaye mère un « mazatif », c'est-à-dire une part du revenu de leur bénéfice.

Bibliographie

Pour en savoir plus, il faudra attendre :

Le Doctorat de Yannick Veyrenche, Université de Lyon, «L"ordre de St Ruf de Valence» au moyen âge, soutenance en 2006 et l'ouvrage de Marie-Lucy Dumas sur «Bonnevaux, grandeur, décadence et renouveau» sortie juillet 2006.

Sources

Archives de la Drôme :

Yvette Lebrigand, *l'Ordre de St Ruf en France, 1039-1774*, Ecole nationale des Chartes, Paris 1967, 3 Mi 301 *Archives de St Ruf concernant Bonnevaux*: 2 H 360 à 364, les copies des 5 microfilms ont été déposés par mes soins, au Centre de documentation du Parc national des Cévennes à Génolhac.

2 H 229: inventaire des hommages de l'abbé,

2 H 17 : prieurés, dont Bonnevaux (les parchemins des donations).

Ouvrage du XXe siècle : Carrier de Belleuse A., *Abbayes et prieurés de l'Ordre de St Ruf*, Roman, 1933 (AD 26, 4Mi 48)

Archives du Gard:

Marie-Lucy Dumas, *Châteaux du Gard et de l'Hérault*, Xe-XIIe, Maîtrise d'histoire du moyen âge, Université Paul Valéry, Montpellier, 1972

H 902/4 : le cartulaire de Bonnevaux, le fameux texte du XVIIIe siècle sur l'histoire de Bonnevaux, recensé par Auguste Vidal sur microfilm, référence 2 Mi 55 (1).

^[1] Texte in *Malons et Elze, gens et terroirs en haute Cévennes,* Marie-Lucy Dumas, p 346

^{(2) «} Les moines du Vivarais », in Revue du Vivarais, juillet août 1934, n° 7 et 8; Archives gévaudanaises, tome III, Mende, 1922, « Les possessions territoriales de Franquevaux dans le diocèse de Mende ».

^[3] Castrum : une place fortifiée

^[4] Charte de Philippe II, in Gallia Christiana, tome VI, c 304.

^[5] Liste des Abbés in Yvette Lebrigand

^[6] LCC n°100-2 pp 104-105

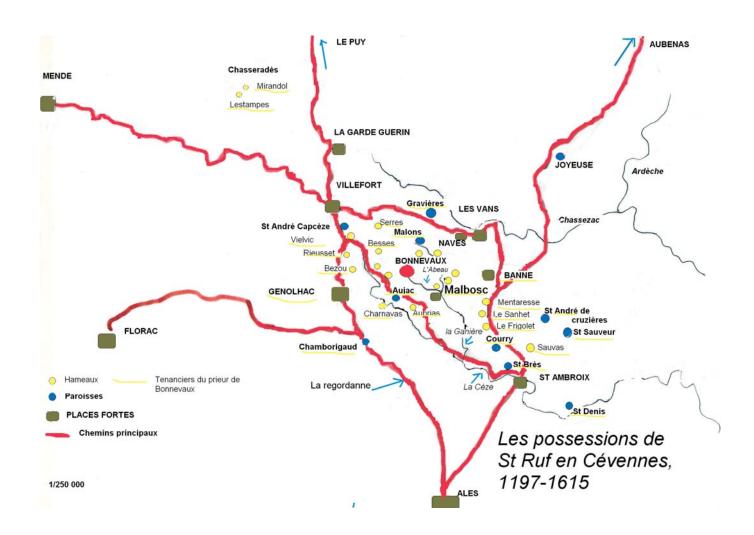
AD26 - 2 H 214 "Répertoire et inventaire d'Eusebi de Sospel", 1739.

^[8] Donation de Gaucelm de Naves, 1197, texte in AD 26, 2H 229

^[9] Bonnevaux, Malbosc, Ponteils, Malons, St André de Capcèze, Concoules, Aujac, Génolhac, Gravières.

^{110]} André Blanc, *La Vie dans le Valentinois sous les rois de France* », Ed A. et J. Picard, Paris, 1977, d'après les Annales de Michel Forest «Ce qui s'est passé de plus remarquable à Valence depuis 1736 à 1784 ».

^[11] Annales du Midi, 1902



Lien des Chercheurs Cévenols - L.C.C. - Font Vive

(Association créée en 1961) - Siège social : 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs :

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre Richard (décédé en 1968) Jean-François Breton (décédé en 1985)

Président honoraire :

Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau

Président : Pierre A. CLÉMENT / Rédacteur en chef : Gérard CAILLAT Trésorier : François ANCELIN / Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction :

G. Caillat - J. Castan - M.L. Dumas - D. Dupraz - J.- B. Elzière N. Faucherre - C. Gay-Petit - F. Girard - G. Liotard - E. Pélaquier J.- G. Pieters - M.C. Pontier - P. Rolland - P. Roux - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :

Gérard CAILLAT - 2 rue Dagobert - 30900 Nîmes gerard.caillat@club-internet.fr

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac. La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication :

Gérard CAILLAT C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144

Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive, cotisation annuelle Ordinaire (hors abonnement au bulletin).....

De soutien (hors abonnement au hulletin)

2 c soutier (nors assument au sanctin)	•
Abonnement à Le lien des Chercheurs Cévenols	
Tarif adhérent LCC	2 €

Tarif personnes morales24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,

adressé au Trésorier : François ANCELIN - 323, av. Boutonnet - 34400 Saint-Christol

Secrétariat – Courrier :

André CLAVEIROLE

120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail: lccevenols@wanadoo.fr - Site Internet: http//www.cevenols.com

5 €

Les hors série classés par thèmes

	Bibliographie LCC			
	Le sommaire de tous les bulletins est disponible sur le site : http://www.cevenols.com			
	CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 100 au n° 130 (pour PC et Apple Mac)			
	CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 50 au n° 99 (pour PC et Apple Mac)			
	CD 3 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 0 au n° 49 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €		
	Bibliographies diverses			
	HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat)			
	HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues)			
	HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises (R. Évesque)			
	HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth Fontanieu)			
	HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet)			
	HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain Laurans)			
	Hs 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	8,00 €		
Généalogie				
	HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny)			
	HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)			
	HS 33 Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard)			
	HS 43 Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)			
	HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras (Y. Chassin du Guerny)	15,00 €		
	Protestantisme - Guerre des Camisards - Abjurations			
	HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663/1688 (Bernard Atger)	6,00€		
	HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681/1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)			
	HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00€		
	HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00€		
	HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (JP. Chabrol)	3,00 €		
	HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €		
	HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00€		
	HS 29 Cévenols du Refuge : les Dautun (Jean Dautun)	6,00€		
	HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00€		
	HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €		
Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales				
	HS 3 Le chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière)	16.00 €		
	HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)	Committee of the commit		
	HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain)			
	HS 40 Anduze en 1400 (Jean Pellet)			
	HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Y. du Guerny et Jean Pellet)	16,00 €		
	HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle (Y. Chassin du Guerny)			
	HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean André)			
	HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €		
	HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €		
	HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00€		
	HS 58 Biens nobles possédés par des non nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)			
	HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	35,00 €		
Régionalisme				
	HS 7 La tour de Pintard (Jean Pintard)	4,50 €		
	HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun)			
	HS 16 Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)			
	HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)			
	HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)			
	HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00€		
	HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)			
	HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)			
	HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)			
	HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €		

N.B.: - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

Lien des Chercheurs Cévenols

⁻ Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de L.C.C.-Font Vive au :